



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

ÉTUDE
SUR
LE TRIPTYQUE D'ALBERT DURER
DIT
LE TABLEAU D'AUTEL
DE HELLER
PAR
CHARLES EPHRUSSI

AVEC 25 GRAVURES TIRÉES HORS TEXTE



PARIS
IMPRIMERIE DE D JOUAUST
Rue Saint-Honoré, 338

—
M DCCC LXXVI

*From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University*

Janvier 1878,

À Monsieur Dumesnil
Hommage de l'auteur
Charles Ephraïm

LE
TABLEAU D'AUTEL
DE HELLER

*Tiré à quatre cents exemplaires sur papier vergé
de Hollande.*

ÉTUDE
SUR
LE TRIPTYQUE D'ALBERT DURER
DIT
LE TABLEAU D'AUTEL
DE HELLER
PAR
CHARLES EPHRUSSI

AVEC 25 GRAVURES TIRÉES HORS TEXTE



PARIS
IMPRIMERIE DE D. JOUAUST
Rue Saint-Honoré, 338

—
M DCCC LXXVI

Gift - P. S. Sachs
4 Ag 39

FOGG MUSEUM LIBRARY
HARVARD UNIVERSITY

5763

D86E

c



PANNEAU CENTRAL DU TRIPTYQUE

(Copie de Juvenel)

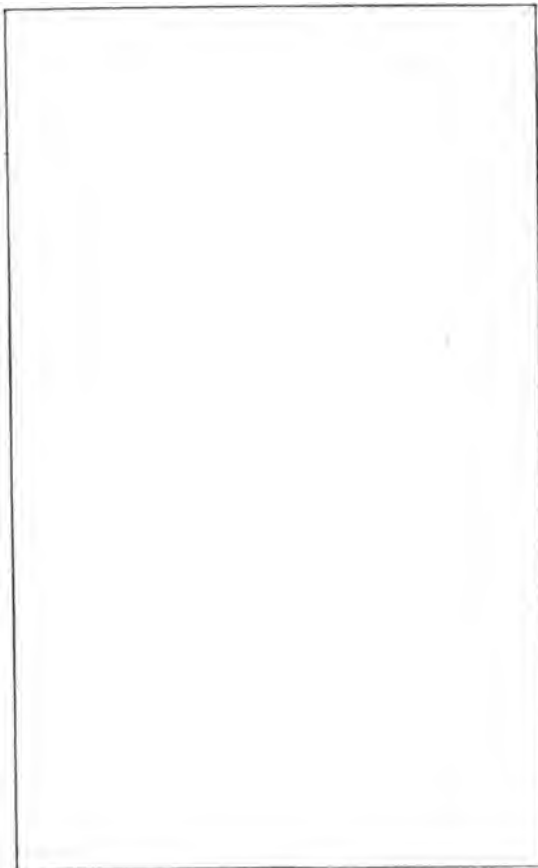
LE
TABLEAU D'AUTEL
DE HELLER

JE ne veux tenir aucun compte de ma peine,
pourvu que j'arrive à un résultat qui vous fasse
honneur, à vous et à moi... »

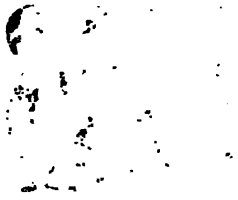
Ainsi s'exprime Albert Durer dans la cin-
quième de ses lettres à Jacob Heller. L'œuvre à laquelle il fait
allusion est le triptyque important connu en Allemagne sous le
titre de TABLEAU D'AUTEL DE HELLER.

Cette vaste composition fera l'objet de ce travail. Nous
croyons qu'aucun des documents qui la concernent n'a échappé
à notre attention¹.

1. Une partie de cette étude a paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e période,
t. XIII, p. 529-552.



VOLET DROIT DU TRIPTYQUE



TABLE

OF TABLES

CONTENTS

TABLE I.

TABLE II.

TABLE III.

TABLE IV.

TABLE V.

TABLE VI.

TABLE VII.

TABLE VIII.

TABLE IX.

TABLE X.

TABLE XI.

TABLE XII.

TABLE XIII.

TABLE XIV.

TABLE XV.

TABLE XVI.

TABLE XVII.

TABLE XVIII.

TABLE XIX.

TABLE XX.

TABLE XXI.

TABLE XXII.

TABLE XXIII.

TABLE XXIV.

TABLE XXV.

TABLE XXVI.

TABLE XXVII.

TABLE XXVIII.

TABLE XXIX.

TABLE XXX.



Figure 1



LE
TRIPTYQUE D'ALBERT DURER
DIT
LE TABLEAU D'AUTEL
DE HELLER

I

JACOB Heller naquit, vers 1450, d'une ancienne et riche famille de Francfort, dont on retrouve les traces jusque dans le XIV^e siècle. Un de ses ancêtres, Bechtold Heller, fut membre du Conseil de la ville en 1392. Il eut pour fils Jacob, qui s'enrichit dans le commerce des draps¹ et acheta la cour de Firnburg, aujourd'hui Hellerhof. Un des fils de ce Jacob, père de l'ami de

1. Les renseignements biographiques que nous donnons ici sur Heller ont été fournis par l'intéressante étude de M. Otto Cornil : *Jacob Heller und Albrecht Durer*, Francfort, 1871.

Durer, devint conseiller de la ville, puis échevin, et mourut en 1492.

Jacob, élevé dans l'aisance, put dès ses premières années recueillir tous les avantages d'une bonne éducation. Il eut seize frères et sœurs. Les uns moururent en bas âge, les autres ne laissèrent pas de postérité; lui-même n'eut point d'enfants de son mariage, et cette famille si considérable s'éteignit avec lui. Heller exerçait, comme son grand-père, le commerce de draps¹. Il épousa en 1482 Catherine de Melem, fille d'un opulent patricien qui avait émigré de Cologne à Francfort; elle lui apporta une dot de 7,570 florins et une argenterie estimée à 262 florins. De son côté, Jacob était possesseur d'une grande fortune dont on connaît les moindres détails par son testament. Il acheta de son beau-père, pour 2,750 florins, la maison dite la cour de Nuremberg, où il demeura jusqu'à sa mort et où il reçut, en 1517, l'empereur Maximilien et sa suite.

Heller fut en 1483 membre de la corporation de Frauenstein², conseiller en 1485, jeune bourgmestre en 1490, échevin en 1491, enfin ancien bourgmestre en 1501 et en 1513; il fut chargé par sa ville natale d'importantes missions à l'extérieur. On le trouve en 1505 à Gelnhausen, auprès de Maximilien, qui le charge de rechercher dans les vieilles archives de Francfort les origines de l'histoire des ducs d'Alsace Herimannus et Audo, enterrés à Wetzlar. En 1506, il fait partie d'une députation de cinq membres envoyés au-devant des ambassadeurs du roi de

1. C'était alors une des industries les plus honorées : la corporation des drapiers était la plus riche de la ville.

2. Cette corporation était composée de toutes les notabilités de Francfort.



VOLET GAUCHE DU TRIPTYQUE

1. The first part of the document
describes the general situation
of the country in 1950.

2.

3.

4.

5.

6.

7. The second part of the document

describes the economic situation

of the country in 1950.

8. The third part of the document

describes the social situation

of the country in 1950.

9. The fourth part of the document

describes the cultural situation

of the country in 1950.

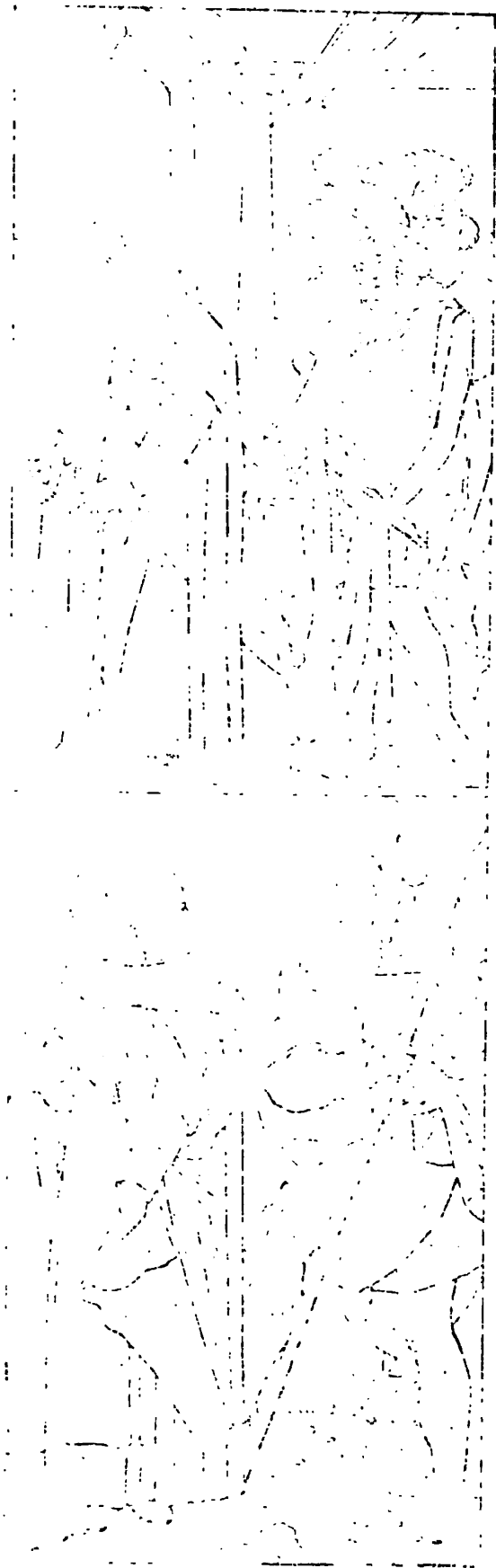


FIGURE 11

France venus à Francfort pour rendre hommage à l'empereur Maximilien. Il représente en 1508, avec le bourgmestre Karl de Hynsberg, la ville de Francfort au congrès d'Augsbourg, où fut préparée l'alliance du pape, de Maximilien I^{er} et de Louis XII contre les Vénitiens. Il est délégué à Wurzburg, en 1510, pour vider une querelle pendante entre l'électeur de Mayence et le duc de Saxe au sujet de la possession d'Erfurth. Nous le retrouvons en 1512 au congrès de Cologne, et en 1515 à Ancône, auprès de Maximilien I^{er}, à propos du différend de Sickingen. Après 32 années de service, Heller se retire des affaires publiques en 1517, perd sa femme le 18 août 1518, et meurt le 28 janvier 1522 dans la maison de la cour de Nuremberg.

Heller a laissé un testament¹ très-curieux, qui nous fait connaître certains traits de son caractère. Préoccupé avant tout du salut de son âme, il règle scrupuleusement le détail des pratiques qui doivent l'assurer. C'est ainsi qu'il prescrit entre autres choses la construction d'un abri, appelé Chambre de Dieu, dont il trace un plan minutieux : l'aménagement de cette demeure, la quantité de charbon et de bois qu'on y devra brûler, le prix des vêtements à distribuer aux pauvres, tout est fixé avec une inquiète prévoyance. Le testateur recommande de placer dans l'abri un crucifix en bois sur lequel on lira : « Priez Dieu pour Jacob Heller et Catherine Melem, fondateurs ; pour leurs parents et leurs bienfaiteurs. » Le tintement d'une clochette fixée à la porte indiquera l'entrée et la sortie des visiteurs, qui réciteront un *Pater noster* et un *Ave Maria*.

1. Il porte la date de 1519.

Toutes les libéralités de Heller n'ont cependant pas ce caractère pieusement intéressé ; il affecte de petites sommes à l'entretien de la bibliothèque et des fortifications de la ville ; il lègue quelques florins aux hôpitaux ; il récompense ses serviteurs de leur dévouement. Mais les dons importants sont toujours réservés aux établissements religieux, non sans l'étroite obligation de nombreuses prières pour le donateur. Heller ordonne même qu'on envoie un homme de confiance à Rome pour y faire un pèlerinage en son honneur et dans l'intérêt de son âme. Il prévoit jusqu'aux moindres détails du voyage, qui durera de quatorze à quinze semaines. Pendant toute la route, le pèlerin récitera tous les jours trente *Pater noster* et *Ave Maria* et trois actes de foi « avec ferveur ». S'il tombe malade ou s'il meurt, on enverra un remplaçant ; puis, une fois à Rome, il visitera, sous la haute surveillance d'un prêtre allemand, le premier jour, Saint-Jean de Latran et Santa Maria della Scala Coeli ; le deuxième jour, Saint-Pierre, et y fera dire trois messes et un *Requiem* ; le troisième jour, Saint-Paul ; le quatrième, Santa Maria Maggiore, et ainsi de suite ; le dernier jour, accompagné du prêtre allemand, il se rendra à l'abbaye de Saint-André. Heller avait visité cette abbaye lors de son voyage à Rome à l'occasion du jubilé de 1500, et s'y était fait inscrire au nombre des membres de la confrérie.

Ce formalisme étroit et cette dévotion mesquine prouvent que Heller avait complètement échappé à la grande influence de la Réformation, qui agit si fortement sur Durer ; mais il racheta sa religiosité puérile par de réelles qualités d'esprit. Nous savons par sa biographie qu'il s'occupait d'études historiques et qu'il



FIGURE EN PIED D'ALBERT DURER
(Collection Hulot)



fut mêlé à plusieurs événements politiques de son temps. Il avait surtout un goût très-vif pour l'art. Voulant satisfaire à la fois sa piété superstitieuse et ses instincts artistiques, il fit exécuter deux œuvres qui comptent parmi les morceaux les plus achevés de la sculpture et de la peinture allemandes : le Crucifix du cimetière de la cathédrale de Francfort, et le Tableau d'autel qui nous occupe. Cette dernière œuvre ornait, dans la cathédrale de Francfort, la chapelle de Saint-Thomas, où reposaient les restes de Heller. Sur une plaque funéraire en cuivre, on lisait cette inscription, dictée par lui-même : « L'an... est mort l'honorable Jacob Heller, dans la cour de Nuremberg. Que Dieu lui soit clément ! »





Le tableau d'autel représente l'Assomption et la Glorification de la Vierge. Il fut commandé par Jacob Heller à Durer, lors du séjour que le dévot habitant de Francfort fit à Nuremberg en 1507. Durer employa à cette œuvre quinze mois, d'avril 1508 à août 1509. Il était alors dans toute la force de son talent; il avait déjà produit quelques-unes de ses plus belles pages, le tableau des *Couronnes de roses* (1506), *Adam et Ève* (1507), et venait d'achever le *Martyre des dix mille chrétiens* (1508). Cependant, même alors, Durer n'avait pas franchi les bornes d'un naturalisme étroit. Quoique doué d'une imagination vive qui ne reculait pas devant le fantastique, il ne s'était point encore élevé jusqu'à la conception large d'un sentiment général; ses types restaient individuels, rendus avec une précision, une énergie et une profondeur étonnantes, mais toujours limités dans une étroite personnalité : il peignait un homme qui souffre, et non l'humanité souffrante; un croyant, et non la foi humaine : son

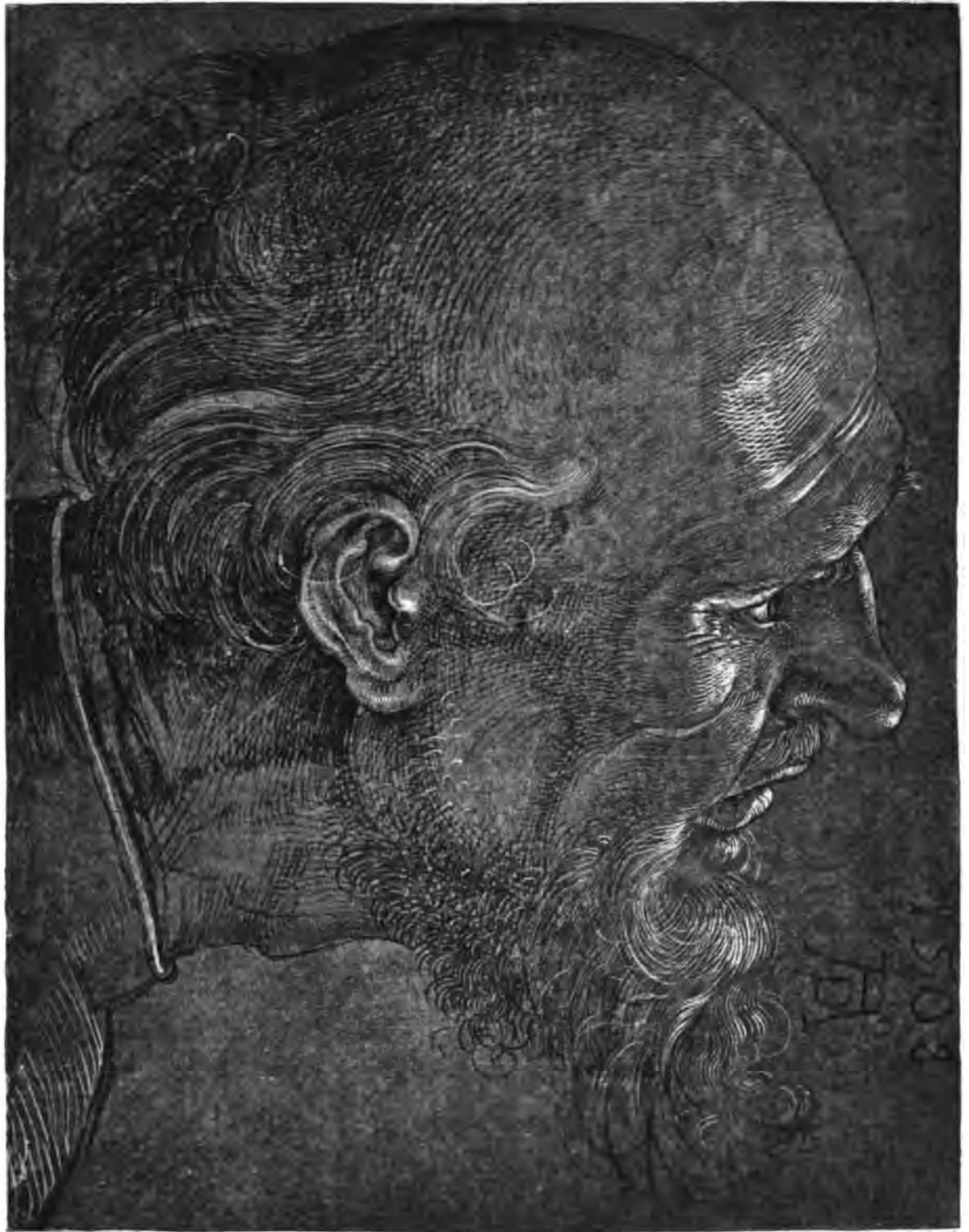


FIGURE EN PIED DE L'APÔTRE 1
(Collection Hulot)

art était analytique, et non synthétique. Durer ne se laissait pas aller à ce libre essor des Italiens, dont l'idéalisme développe l'idée jusque dans l'infini. L'*au-delà* n'existe pas pour lui. Raphaël et Michel-Ange embrassent le monde entier, Durer se contente de la terre; ceux-là s'élèvent au-dessus de l'humanité, celui-ci ne la dépasse jamais; ils concevaient l'Homme-Dieu, lui le Dieu-Homme. Toutefois, sans atteindre à l'idéalisme méridional, l'art de Durer s'est sensiblement modifié dans l'*Assomption*. Il revenait de Venise, où il avait pu admirer l'art italien du Nord, étudier le suave Bellini et le grand Léonard. La rudesse de son style s'était adoucie, sa manière élargie. Sans rien enlever à son originalité germanique, le commerce des maîtres italiens avait donné à ses conceptions artistiques plus de noblesse et d'élévation dans le style, plus d'harmonie dans l'ensemble. Le tableau d'autel de Heller atteste que le génie de Durer était arrivé à son entière maturité.

L'œuvre forme un triptyque dont les deux volets se referment sur le grand panneau du milieu. Celui-ci montre un paysage d'une fraîcheur printanière, où le soleil colore d'un doux éclat jusqu'aux moindres fleurs des prés. La nature s'éveille soudainement; elle est calme, sereine, virginale, pleine d'une vie fraîche et radieuse; son printemps n'a point connu l'hiver; sa limpide harmonie s'associe à la musique céleste. Sur les premiers plans, une grande plaine, verdoyante et fleurie, est caressée par les tranquilles clartés d'un tendre soleil; au fond, une petite ville bâtie sur le penchant d'une colline qui plonge dans une rivière aux molles ondulations; çà et là, quelques arbres; à l'horizon, des coteaux lumineux arrêtent et reposent la vue.

Dans la partie supérieure, la Vierge s'enlève aux cieux, portée par des chœurs d'anges dont on ne voit que la tête, les bras et les ailes. Dieu le Père, drapé dans de riches vêtements sacerdotaux, et Dieu le Fils, à demi couvert d'un manteau flottant, placés de chaque côté d'elle, élèvent au-dessus de sa tête une couronne impériale. La figure de la Vierge est empreinte d'un indéfinissable sentiment de timidité : joignant les mains et baissant les yeux, elle semble se juger indigne de tant de gloire et refuser la couronne. Quel contraste avec les Assomptions italiennes ! Les Vierges de Raphaël et du Titien aspirent au ciel d'un élan plein de confiance ; elles y entrent en reines, oublieuses de la terre, sans être étonnées de la glorification divine. La Vierge de Durer est plus modeste ; elle se souvient du monde d'ici-bas : c'est la femme encore terrestre, toujours allemande, pleine de vie et de santé. Toute la pensée idéale s'est réfugiée dans cette expression si chaste et si pure du visage, dans ce regard si poétiquement abaissé vers la terre. Un voile légèrement posé sur la tête descend sur les épaules ; elle est vêtue d'une large robe bleue dont les grands plis tombants sont soutenus par de petites figures d'anges qui se jouent autour des trois personnages et jettent comme une sorte de gaieté enfantine dans cette scène d'une sévérité solennelle. Les chérubins volent çà et là, s'abaissent et s'élèvent, s'attachent à la robe de Marie, ou remplissent les airs de musique et de chant, formant autour du groupe principal un cadre des plus gracieux. Dieu le Père est représenté sous les traits d'un empereur germanique, d'un Charlemagne tenant en main le globe impérial ; Dieu le Fils semble un guerrier saxon de noble race. On chercherait



TÊTE DE L'APÔTRE 1
(Collection Hulot)

1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030

1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030



en vain dans ces deux figures l'expression divine que l'art italien donne à la majesté du Tout-Puissant; Durer a transporté au ciel les grands de ce monde.

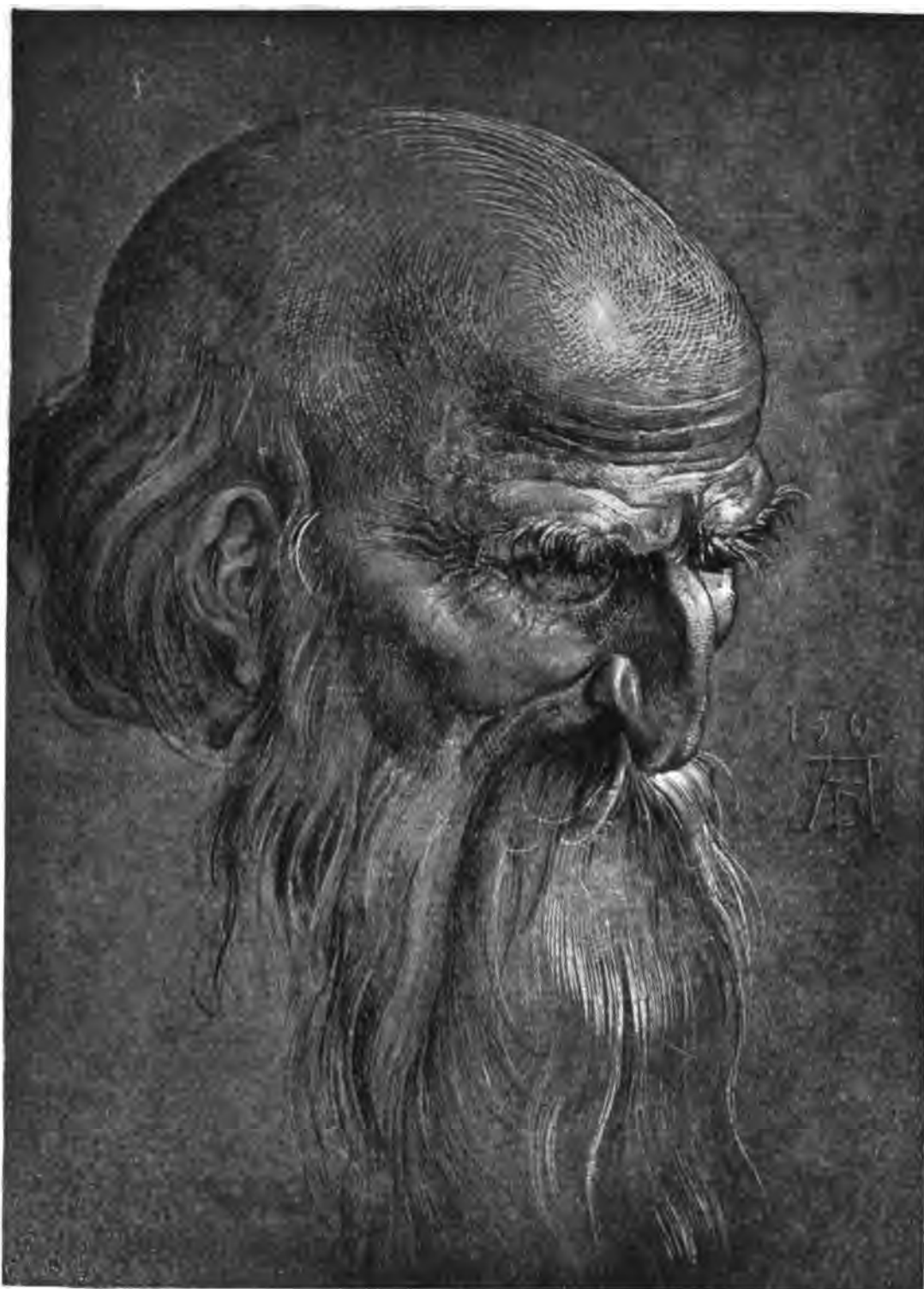
Dans le bas du panneau, les douze apôtres, rangés autour du cercueil de la Vierge, se tiennent en extase devant le spectacle qui s'offre à leurs yeux. Ils sont harmonieusement disposés en un demi-cercle formé de deux groupes égaux, entre lesquels s'ouvre un jour qui laisse voir le paysage riant. Dans le groupe de gauche, l'attention est attirée par un personnage superbement drapé, à la tête énergique et rude, absorbé dans la contemplation de la scène céleste. Toutes les autres figures ont également une puissante individualité; il est évident que ce sont autant de portraits. Chacune des têtes est traitée avec un soin remarquable; les attitudes sont très-variées; le groupe entier est plein de vie et de mouvement. Les six apôtres de droite sont placés sur une ligne plus allongée. Le principal d'entre eux, agenouillé, les bras étendus dans un beau mouvement de ferveur religieuse, ne peut détacher ses yeux du ciel; les plis d'un magnifique manteau retombent avec ampleur le long de son corps; le dessin de ses pieds nus est d'une merveilleuse précision. A côté de lui, un des saints prie les mains jointes, le regard levé vers la Vierge; sa figure, garnie d'une barbe soyeuse, exprime une grande douceur. Entre les deux groupes, saint Jean, penché sur le cercueil, semble douter encore que la Vierge ait quitté son tombeau. A l'avant-dernier plan, un petit portrait en pied de Durer appuyant la main sur un panneau qui porte l'inscription suivante : *Durer Alemannus faciebat, post Virginis partum, 1509.*

Les volets intérieurs sont divisés en deux morceaux, oblongs dans la partie supérieure, et d'une forme cintrée dans le bas. Celui de gauche représente la décollation de saint Jacques, patron de Heller. Le bourreau, tenant une longue épée, s'apprête à frapper de toutes ses forces le saint agenouillé. A gauche, en arrière du bourreau, deux petites figures habillées à la turque; plus loin, une rangée d'arbres verts; au-dessus, un temple d'architecture romane. Le cintre du bas contient le portrait de Heller, avec ses armes parlantes. La figure est ascétique, d'un aspect inquiet et tourmenté : tel devait être le mystique ami de Durer. Sur le morceau de droite est peint le martyr de sainte Catherine, patronne de la femme de Heller. La victime est en prière; le bourreau l'avertit, en touchant légèrement son épaule, que l'heure du dernier supplice est arrivée. Les divers plans du tableau présentent les scènes successives du martyr. En bas, le portrait de Catherine Heller, avec ses armoiries.

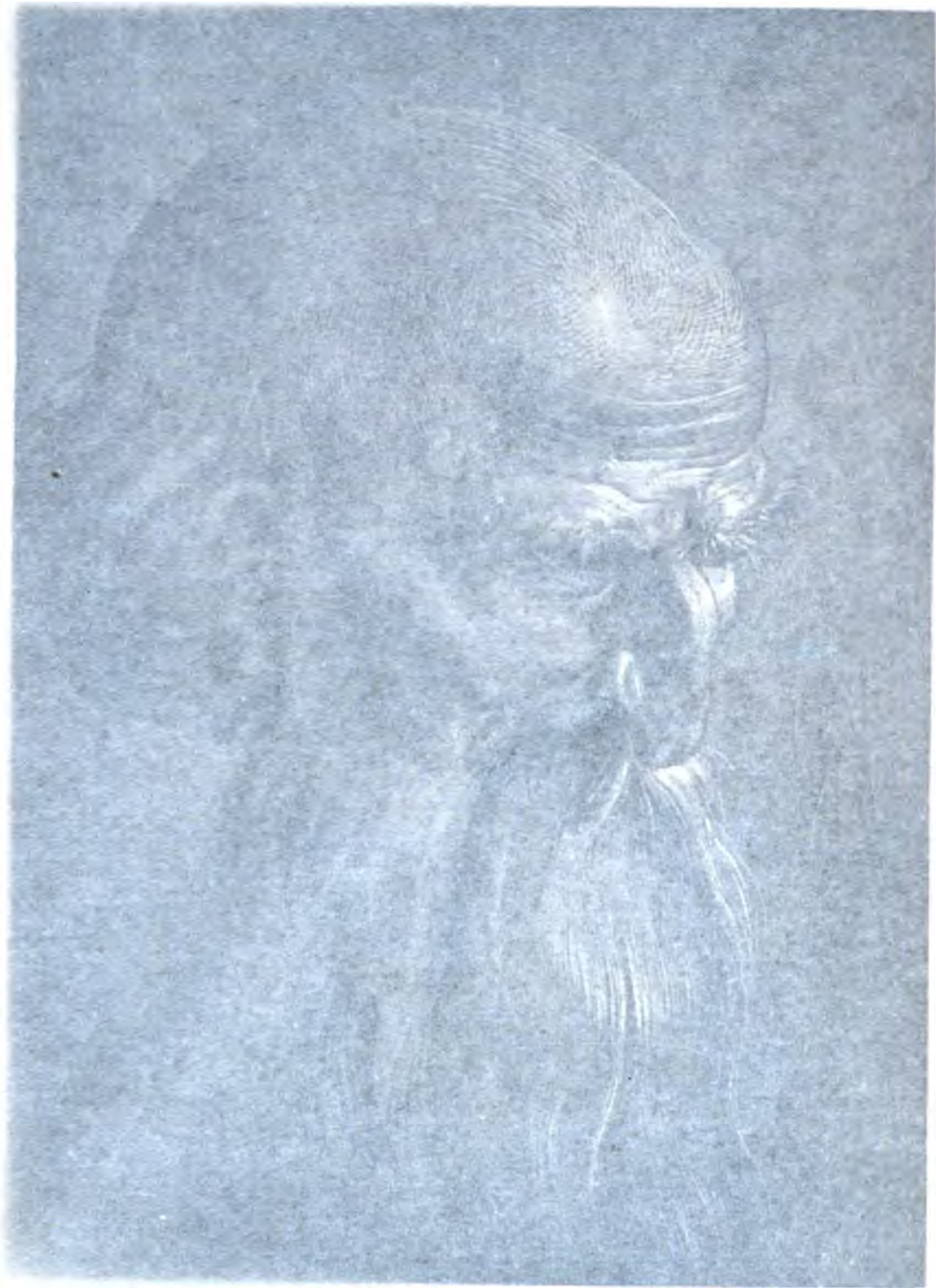
Les volets extérieurs sont peints en grisaille; chacun d'eux se divise en deux cadres d'égale dimension. Un des cadres manque; sur les trois autres sont figurés saint Christophe et saint Thomas d'Aquin, saint Pierre et saint Paul, et deux des trois Rois. Durer n'a fait que dessiner les projets des quatre volets; ils ont été peints par ses élèves, au nombre desquels se trouvait son jeune frère Hans¹.

Ce chef-d'œuvre ornait la chapelle de Saint-Thomas, dans l'église des Dominicains de Francfort, où reposaient les restes de Heller et de sa femme. Il excita une si vive admiration que

1. On verra dans la Lettre IX à Heller que Hans Durer reçut de lui un présent de deux florins.



TÊTE DE L'APÔTRE 3
(Albertina Vienne)



les offrandes des visiteurs enrichirent promptement cette église. Le margrave de Brandebourg en offrit, dit-on, mille thalers; l'empereur Rodolphe II, dix mille florins; un Italien proposa cent couronnes rien que pour les pieds de l'apôtre agenouillé; enfin, en 1615, Maximilien de Bavière acheta le panneau du milieu moyennant une rente annuelle de quatre cents florins¹, et le transporta dans son palais de Munich. C'est là qu'il fut brûlé dans la nuit du 9 au 10 avril 1674. Les volets étaient restés à Francfort, où le panneau principal avait été remplacé par une copie de Paulus Juvenel². Si l'on en croit les témoignages contemporains, évidemment trop flatteurs, cette copie³ fut prise souvent pour l'original.

1. Dès 1642, les Dominicains de Francfort se plaignaient de ne plus recevoir cette rente depuis plusieurs années.

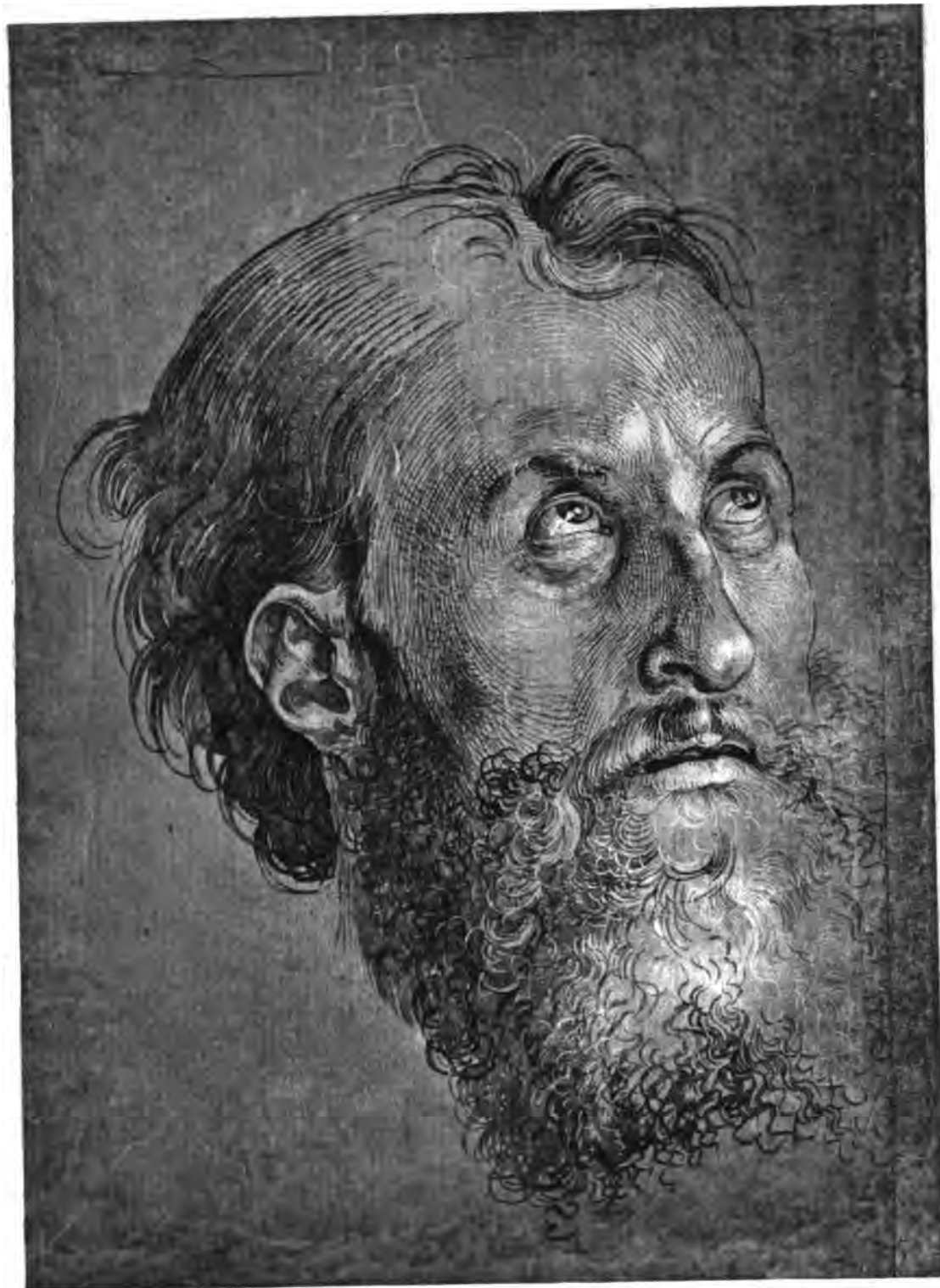
2. Ce peintre, fils de Nicolas Juvenel, qui avait émigré des Pays-Bas à Nuremberg, naquit dans cette ville en 1579 et mourut à Presbourg en 1643. (*Doppel-mayer Hist. Nachricht. von den Nurnberg. Math. u. Künstlern*, p. 208 et 223. Nurnberg, 1730.)

3. Le triptyque, composé des deux volets originaux et de la copie de Juvenel, est aujourd'hui au Saalhof, à Francfort. C'est grâce aux savantes recherches de M. Thausing que les différentes parties du tableau d'autel, dispersées dans le Saalhof, ont été réunies et que l'œuvre entière s'est trouvée telle qu'on la voit aujourd'hui.



IL ne reste plus de l'œuvre originale que les volets, mais heureusement il nous est possible de reconstituer pour ainsi dire le panneau central à l'aide des nombreux dessins que nous avons pu réunir, et dont nous offrons les fac-simile au lecteur.

Le savant directeur de l'Albertina de Vienne, M. Thausing, mentionne dans son bel ouvrage sur Durer quinze de ces dessins, le croquis à la plume de la bibliothèque Ambrosienne de Milan et la tête d'Apôtre du British Museum de Londres, qui est, sauf de légers changements, la répétition du dessin n° 11. Nous donnons ici toutes ces pièces, en y ajoutant quatre morceaux : la figure en pied de l'Apôtre n° 1, la plus belle et la plus importante de ces études; une draperie qui recouvre les jambes de Dieu le Père; un dessin en partie aquarellé et gouaché de la célèbre collection de feu M. Firmin Didot; enfin la tête d'Apôtre du cabinet de dessins et d'estampes de Dresde, identique au n° 11 de M. Thausing. Nous y joignons, comme objet de



TÊTE DE L'APÔTRE 4
(Collection Hulot)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for robust data management systems and the importance of regular data audits to ensure the integrity and accuracy of the information.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in enhancing data collection and analysis. It discusses the benefits of using advanced software solutions and the importance of staying up-to-date with the latest technological advancements in the field.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data collection and analysis. It identifies common issues such as data quality, privacy concerns, and the complexity of large datasets, and provides strategies to overcome these challenges.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data security and the need to implement strong security measures to protect sensitive information. It emphasizes the role of encryption, access controls, and regular security updates in ensuring the safety of the data.

6. The sixth part of the document explores the various applications of data analysis in different industries. It provides examples of how data is used to improve decision-making, optimize processes, and identify new opportunities for growth and innovation.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data literacy and the need for organizations to invest in training and development programs to ensure that their employees have the skills and knowledge to effectively use data.

8. The eighth part of the document provides a summary of the key points discussed in the document and offers final thoughts on the future of data collection and analysis. It emphasizes the ongoing nature of this field and the need for continuous learning and adaptation.

comparaison, la dix-neuvième gravure sur bois de la *Vie de la Vierge*. La réunion de ces études donnera au lecteur une idée exacte du long et minutieux travail que le tableau d'autel a coûté à Durer; il pourra suivre pas à pas la conception et l'exécution de l'œuvre; il verra, grâce aux quatre éditions de l'*Assomption*, avec quelle diversité le même sujet a été traité par le maître, et se convaincra que le tableau d'autel l'emporte de beaucoup, par l'ordonnance simple et harmonieuse, sur les trois autres compositions.

Voici la nomenclature de ces vingt-deux fac-simile :

1. Figure en pied de l'Apôtre n° 1.
2. Tête du même Apôtre.
3. Tête de l'Apôtre n° 4.
4. Figure en pied de Durer. Sur le fond, à droite, on lit les mots : *Er selber* (lui-même).

Ces quatre dessins, signés du monogramme du maître et datés de 1508, appartiennent à la collection de M. Hulot, la plus importante de toutes en ce qui concerne Durer, après l'Albertina de Vienne. Elle ne contient pas moins de cinquante-cinq dessins hors ligne du grand peintre nurembergeois. M. Hulot l'a mise à notre disposition avec une gracieuse obligeance dont nous ne pouvons lui être trop reconnaissant.

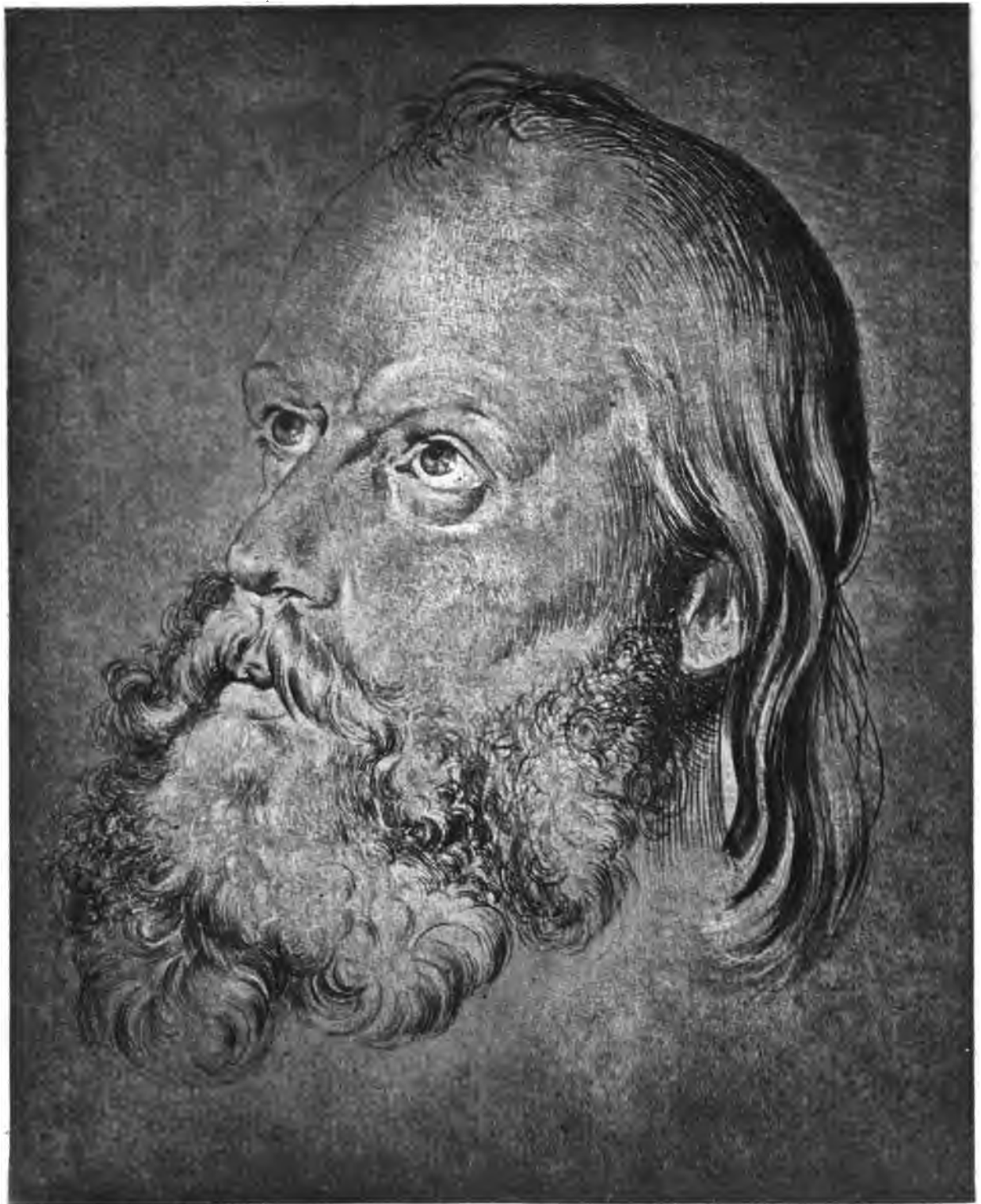
5. Tête de l'Apôtre n° 3.
6. Main et manche de l'Apôtre n° 7.
7. Pieds du même Apôtre.

8. Tête de l'Apôtre n° 8.
9. Mains du même Apôtre.
10. Manche et morceau de manteau du même Apôtre.
11. Tête de l'Apôtre n° 10.
12. Main du même Apôtre.
- 13 et 14. Draperie couvrant les jambes de Dieu le Père.

Ces dix dessins sont conservés à l'Albertina de Vienne.

15. Buste du Christ, au Musée de Brême.
16. Mains de Dieu le Père, au Musée de Brême.
17. Draperie et jambe du Christ, au Louvre.
18. Pieds de l'Apôtre n° 7. Appartenant au chevalier de Franck, à Gratz.
19. Autre tête de l'Apôtre n° 10, au British Museum.
20. Dessin de l'ensemble de la composition, de la collection Firmin Didot.
21. Croquis à la plume (même sujet). Bibliothèque Ambrosienne.
22. Dix-neuvième gravure de la suite *Vie de la Vierge*.

Toutes ces études, à l'exception des trois derniers numéros, sont faites au pinceau sur un papier bleuté ou verdâtre préparé par l'artiste même. Les lumières y sont indiquées par des rehauts blancs. Jamais Durer n'a rien produit de supérieur. On reconnaît dans la facture de ces dessins, comme dans la composition du tableau d'autel, la pleine maturité du génie du dessinateur et ce qu'on pourrait appeler sa seconde manière, celle des belles



TÊTE DE L'APÔTRE 8
(Albertina Vienne)

...the ...
...the ...
...the ...
...the ...
...the ...

...the ...
...the ...
...the ...
...the ...
...the ...

...the ...
...the ...
...the ...
...the ...
...the ...

...the ...
...the ...
...the ...
...the ...

...

années de 1507 à 1520¹. Durer joint à sa sûreté de touche, à sa précision et à sa facilité ordinaires, un charme tout nouveau, qui se révèle surtout dans la belle et douce figure de l'Apôtre n° 10 et dans ses merveilleuses études de draperies. Celles-ci trahissent fortement le séjour en Italie.

Durer abandonne les plis cassés, durs et tourmentés de l'école primitive allemande pour l'ample et majestueuse draperie de l'art italien. Au lieu de tomber verticalement avec roideur en se heurtant d'une façon brusque, les plis des costumes portés par Dieu le Père, le Christ et les apôtres, suivent avec une large aisance le mouvement du corps.

Nous sommes d'autant plus heureux de donner tous ces fac-simile que Durer ne nous a laissé à propos d'aucune de ses œuvres un pareil ensemble d'études. Jointes aux lettres que l'on va lire, ces pièces forment un historique complet du *Tableau d'autel de Heller*, et nous consolent, autant qu'il se peut, de la destruction de l'œuvre originale.

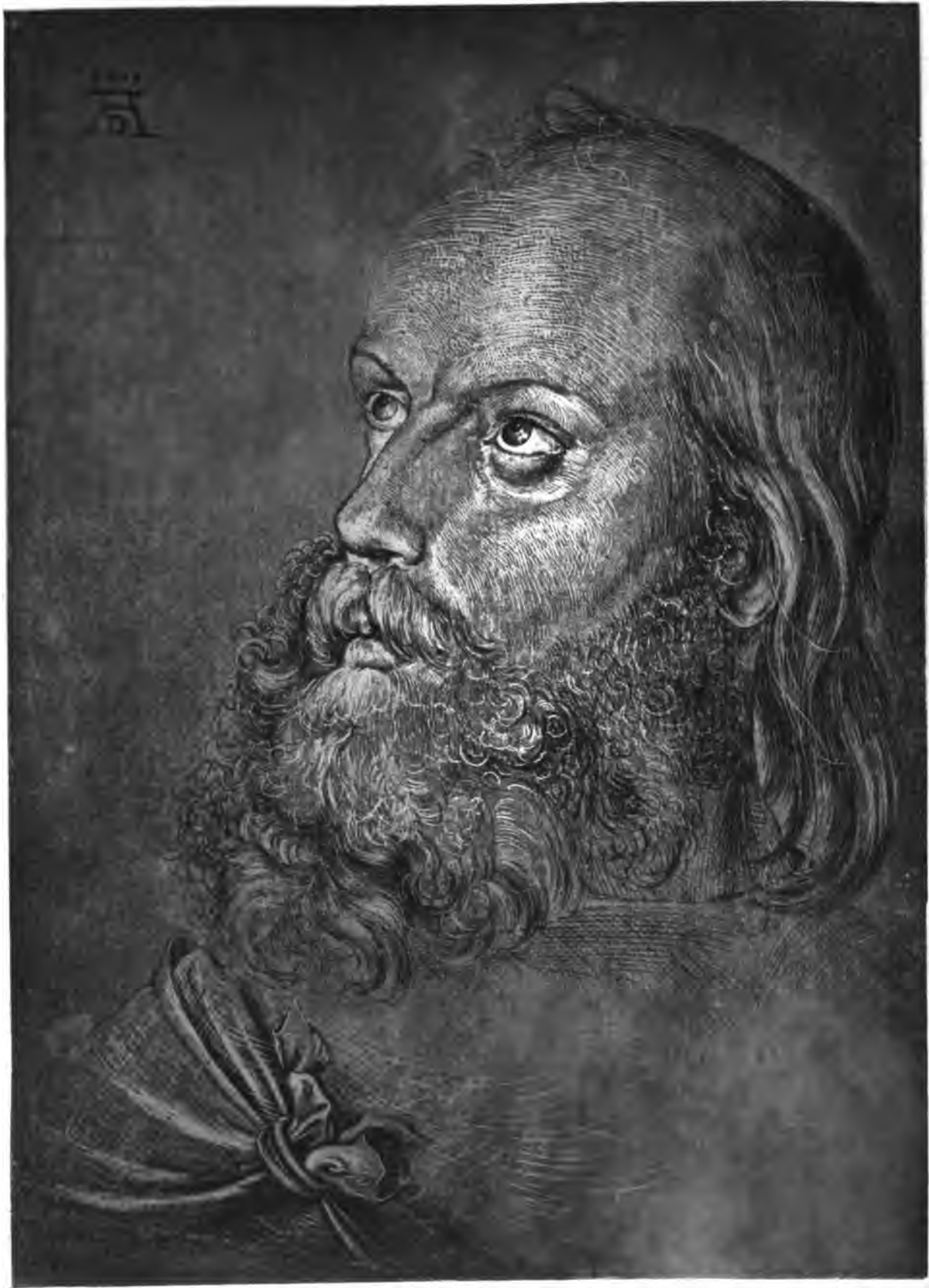
1. On peut en effet distinguer dans la carrière de Durer trois périodes nettement différentes : 1° depuis ses premiers essais jusqu'à son voyage à Venise, 1505; 2° depuis 1507 jusqu'à son départ pour les Pays-Bas (c'est la plus brillante); 3° depuis le voyage aux Pays-Bas jusqu'à sa mort, 1528.





L'ŒUVRE de Durer n'a pas besoin de panégyrique; mais si l'artiste s'impose à l'admiration, il n'en est pas de même de l'écrivain. Les lettres à Heller ne répondront peut-être pas à l'attente du lecteur. « Vous penserez bien, dit-il à son ami Pirkheimer, que j'ai passé mes journées à d'autres choses et que j'ai négligé l'art de l'éloquence; je vous prie instamment de faire plus attention au fond qu'aux belles paroles¹. » Il répète souvent : « Lisez ma lettre selon le sens, » c'est-à-dire : occupez-vous des idées et non de la forme. Les lettres à Heller, il faut le dire, sont avant tout et presque exclusivement des lettres d'affaires; on n'y doit point chercher l'émotion de l'artiste, l'amour passionné du beau, l'esprit de critique. Le style en est sec et sans chaleur, comme celui du *Journal de voyage aux Pays-Bas*. Durer

1. Projet d'une préface du *Traité des proportions du corps humain* (Bibliothèque de Dresde).



TÊTE DE L'APÔTRE 8
Musée Britannique

parle-t-il d'un grand maître, de Michel-Ange ou de Van Eyck, il le fait sans aucun enthousiasme, sans avoir l'air de se douter que leurs travaux seront l'objet d'une éternelle admiration.

Il n'est guère plus expansif lorsqu'il s'agit de lui-même. On aimerait à mieux découvrir dans ses lettres le sentiment qui a inspiré ses ouvrages, l'état de son esprit lorsqu'il en a tracé la première ébauche, les joies pénibles de l'enfantement, et, une fois le travail achevé, le légitime orgueil du triomphe. Durer, sans doute, se passionne peu à peu pour son œuvre; à mesure que sa conception prend la forme qu'il a rêvée, il s'éprend pour elle de ce paternel amour si naturel à tout créateur; mais il s'exprime tantôt avec une froide indifférence, tantôt avec une naïveté enfantine. Il a d'autres soucis : il se plaint que le salaire du travail soit insuffisant, les matériaux chers, le bleu d'outre mer hors de prix; il regrette le temps qu'il passe, qu'il perd même, à tel ou tel tableau; il se repent d'avoir demandé un prix trop modéré : il sera en retour; il supplie presque l'acquéreur d'ajouter quelques florins à la somme convenue; sans vouloir se dégager de sa promesse, il fait appel à la générosité et à la justice de Heller : « Je suis persuadé que, si je vous avais promis un travail de dix florins et qu'il m'en eût coûté vingt, vous-même ne voudriez pas me laisser subir cette perte... Il est peint avec les meilleures couleurs que j'aie pu trouver... On veut me donner 400 florins d'un tableau fait avec le même soin¹. »

1. Ce n'est point avec Heller seul qu'il avait de ces déceptions. Déjà le tableau des *Couronnes de roses*, vendu à la corporation des marchands de Venise, et le *Martyre des dix mille Chrétiens*, peint pour l'Électeur de Saxe, avaient mal payé sa peine : « J'y ai travaillé, dit-il en parlant de ce dernier tableau, près d'une année entière, et je n'ai pas grand profit, car il ne m'est pas payé plus de 280 florins rhénans; on y mange presque autant. »

Il ne tarit pas sur ce sujet : « Je ne puis achever une pareille œuvre pour une rétribution de 130 florins rhénans ; ce serait un préjudice pour moi, à cause des grandes dépenses et de la perte de temps. » La chose lui tient au cœur, il y revient dans la même lettre : « Si on m'offrait 400 florins pour le même objet, je ne l'entreprendrais pas ; je ne saurais y gagner un liard ; cela demande trop de temps. » Plus il avance dans son travail, plus il se plaint de l'insuffisance du salaire : « Le panneau ne sera pas estimé au-dessous de 300 florins ; je ne voudrais pas accepter le triple de la somme promise pour en faire encore un pareil, car je m'y oublie, j'éprouve des pertes, et je ne recueille que votre ingratitude. » A ce moment on est bien près d'une rupture ; mais Heller devient plus humain ; il se laisse, non sans une longue résistance, attendrir par les supplications de Durer ; il promet, si le tableau lui plaît, un supplément de 70 florins. Cependant Durer ne paraît pas encore complètement rassuré ; il craint que Heller ne soit pas un juge compétent, ou qu'il ne manque de franchise et ne se dise mécontent du tableau pour n'avoir pas à payer le supplément convenu.

Il pousse plus vivement son avare acheteur et ne se lasse point de lui répéter que, même avec cette augmentation de prix, l'œuvre est peu payée. « Vous devez avoir foi en ma sincérité quand je vous dis que je ne voudrais pas faire un semblable tableau pour moins de 400 florins, et voilà pourquoi, même si je reçois de vous ce que j'ai demandé, il n'en est pas moins vrai que pendant un si long temps il y a plus de frais d'entretien. Vous pouvez imaginer quel est mon bénéfice. » Et encore : « Je



TÊTE DE L'APÔTRE 10
(Albertina Vienne)



puis vous dire en toute vérité que, vu le prix que vous m'avez fait pour le tableau, j'y ai mis de ma poche, car en gagnant un et en mangeant trois, je n'irai pas bien loin. » Même le tableau fini, Durer se rappelle avec amertume toute la peine qu'il lui a coûtée : « Je veux désormais me contenter de ma gravure. Si j'avais pris ce parti plus tôt, je pourrais aujourd'hui être plus riche de 1,000 florins. »

Heller céda moins peut-être aux prières qu'aux menaces : fatigué de cette lutte, Durer semblait disposé à rompre le marché. « Puisque vous vous acharnez, écrit-il enfin, à vouloir me défier de garder le tableau, eh bien ! alors, j'accepte, et avec plaisir. » Et il ajoute, non sans quelque malice : « Je suis sûr d'en tirer 100 florins de plus que vous ne m'en donneriez. » Heller eut peur et paya.

A côté de ces soucis pécuniaires, qu'explique la pauvreté du grand peintre, on est heureux de rencontrer la fréquente expression d'un vif désir de bien faire ; Durer veut se surpasser lui-même ; quelque peu de profit que lui promette son œuvre, il tient à la rendre digne des connaisseurs : « Il est possible que tel amateur d'art n'en soit point content et lui préfère un tableau de paysan, je ne m'en soucie pas ; je ne recherche que l'éloge des gens entendus... Sachez qu'autant que Dieu m'en donnera les moyens, je ferai quelque chose que peu de gens pourraient faire. » Que de soins pour atteindre à cette perfection désirée ! Il s'interdit tout autre travail : « Je n'aime pas à entreprendre trop de choses à la fois pour ne pas être tourmenté... Apprenez que j'aurai fini dans quinze jours mon travail pour le duc Frédéric, que je commencerai aussitôt votre tableau et

n'entreprendrai pas d'autre peinture qu'il ne soit achevé, selon ma coutume. » Jusqu'au dernier moment il insiste sur les soins exclusifs qu'il apporte à son triptyque : « Sachez que j'ai constamment travaillé à votre tableau avec la plus grande ardeur ; cependant je ne pourrai l'achever avant la Pentecôte, tant je mets de soin à toute chose... Je puis vous écrire en toute sincérité que j'ai travaillé à ce panneau courageusement, sans m'interrompre et sans avoir pris en main aucun autre travail. Sans doute, j'aurais pu l'achever depuis longtemps si j'avais voulu travailler à la hâte. » Il se complaît dans son œuvre, et la met, avec une orgueilleuse bonne foi, au-dessus de ses autres productions : « Je n'ai de toute ma vie commencé aucun travail qui m'ait plu à l'égal de votre tableau que je peins maintenant... J'ai bien reçu votre dernière lettre dans laquelle vous me recommandez de bien soigner votre tableau, ce que je compte faire de mon propre mouvement... Personne, excepté moi, n'osera y donner un seul coup de pinceau. » Il proteste de son zèle avec un accent de sincérité qui n'est point suspect : « J'ai mis à votre tableau une constante application. » Il veut y donner tout le temps nécessaire : « Je n'oserai m'engager à avoir peint le panneau du milieu, du commencement à la fin, en moins de treize mois... La chose, vous le savez, ne permet pas qu'on se presse ; il y a beaucoup de travail, et je ne veux pas en rabattre. »

Ces préoccupations ne lui font point oublier les détails matériels. Le panneau a été mis en état par l'apprêteur ; Durer l'esquisse en deux tons, puis il l'ébauche en cherchant la couleur définitive. Ce ne sont là que les préliminaires ; alors commence le grand travail : il superpose les glacis pour arriver à la trans-



DRAPERIE ET JAMBE DU CHRIST
(Musée du Louvre)

parence et à la richesse du ton ; puis il repeint en pâte, glace de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à ce que la couleur ait acquis la vigueur et l'éclat voulus.

Il ne néglige aucune précaution ; il choisit les plus belles couleurs, il achète *pour 25 florins de bleu d'outremer* : « J'ai le désir de faire quatre, cinq et même six couches, dans l'intérêt de la transparence et de la conservation... Il est peint avec les meilleures couleurs que j'aie pu trouver ; il est ébauché, peint et repeint cinq ou six fois environ avec le plus beau bleu d'outremer. Lorsqu'il était déjà achevé, je l'ai repeint deux fois encore afin qu'il se conserve longtemps. » Il s'occupe de la toilette de l'œuvre et la pare de son mieux : « Apprenez que j'ai fait faire à mes propres frais, pour le panneau du milieu, des moulures qui me coûtent six florins ; j'ai enlevé les autres, que le menuisier avait faites trop grossières. »

Au moment de se séparer de son *Assomption*, Durer l'accompagne d'une sollicitude toute féminine ; il prodigue les recommandations minutieuses : « Je vous envoie le tableau bien emballé et pourvu de tout ce qu'il faut... Je suis sûr que, si vous l'entretenez convenablement, il restera frais et propre pendant cinq cents ans, car il n'est pas travaillé à la façon ordinaire. Aussi tenez-le proprement ; qu'on n'y touche pas et qu'on ne jette pas d'eau bénite dessus. » Il ne ménage pas les conseils à l'heureux acquéreur ; il y met une certaine coquetterie d'auteur, naïvement exprimée ; il semble craindre que son chef-d'œuvre ne tombe en des mains profanes, et engage Heller à consulter des hommes du métier sur la valeur de son acquisition : « Vous ferez bien de revisser les planches, afin que la peinture ne remue

pas. Si on veut voir le tableau, faites-le incliner de deux ou trois largeurs de doigt : c'est ainsi qu'il sera bien en vue et sans luisant. Si je vais chez vous dans un, deux ou trois ans, il faudra descendre le tableau, et, s'il est bien sec, alors je le revernirai avec un nouveau vernis tout particulier, que d'autres ne peuvent pas faire ; et c'est ainsi qu'il se conservera encore cent ans de plus. Mais surtout ne le faites plus vernir par personne ; tous les autres vernis sont jaunes, et on endommagerait la peinture. Si une chose à laquelle j'ai travaillé bien plus d'un an venait à s'endommager, cela me ferait de la peine à moi-même. Si vous l'ouvrez, soyez présent vous-même pour qu'on ne vous le gâte pas. Prenez-en bien soin, car vous entendrez dire à vos peintres et aux peintres étrangers de quelle manière il est fait. »

Ce n'est qu'après ces pressants avis qu'il dit adieu au fruit d'un labeur si pénible et si consciencieux. On voit que la séparation est douloureuse : *Sine me, liber, ibis in urbem.*

Quel contraste entre la chétive condition d'Albert Durer et la magnifique opulence des artistes italiens ! Ceux-ci étaient encouragés et largement récompensés par Jules II, par Léon X et les autres Médicis, par les ducs de Ferrare et de Mantoue, par les doges de Venise ; le maître allemand n'avait d'autres protecteurs que l'empereur Maximilien, qui n'avait pas d'argent, et l'électeur de Saxe, qui payait mal. Tandis que Michel-Ange et Raphaël couvraient de leurs chefs-d'œuvre la chapelle Sixtine et le Vatican, Durer travaillait à orner le modeste tombeau de Heller, ou gravait pour vivre ; tandis que le peintre de Léon X était suivi, à travers les rues de la Ville éternelle, d'un nombreux cortège d'admirateurs et d'élèves, le pauvre citoyen de



MAINS DE L'APÔTRE 8

Nuremberg allait aux Pays-Bas réclamer de Charles-Quint une pension de deux cents florins que Maximilien lui avait accordée, et dont le paiement était refusé par le conseil de la ville. Venise lui avait offert une rente de deux cents ducats, Anvers avait voulu se l'attacher; mais il aima mieux vivre pauvre à Nuremberg que riche à l'étranger. Sa ville natale, durant les trente années qu'il y demeura, ne lui fit pas pour cinq cents florins de commandes, et cependant, quand il a achevé son tableau des *Quatre Apôtres*, que lui-même considérait comme son chef-d'œuvre, il ne le vend ni à l'Empereur ni aux princes : il le donne à Nuremberg ¹. Certes, un tel homme ne manquait pas de grandeur d'âme et de générosité.

1. Voir, à la fin de cette étude, les pièces justificatives qui se rapportent à tout ce paragraphe.





On connaît maintenant le caractère général des lettres adressées par le grand peintre à son Mécène peu généreux. Il ne nous reste plus qu'à donner au lecteur la traduction de cette correspondance. On y remarquera la répétition fréquente des mêmes tours de phrase, l'abus des conjonctions, les négligences volontaires d'un écrivain plus préoccupé du fond que de la forme. Nous avons cru devoir conserver religieusement la couleur du texte original; peut-être notre traduction paraîtra-t-elle refléter avec un excès de fidélité l'allemand un peu dur de Durer. Nous espérons qu'on nous saura gré de ce scrupule, et qu'au moins on ne pourra pas nous faire le reproche ordinaire : *traduttore, traditore*¹.

1. Nous avons, dans notre traduction, la première qui ait été faite en français, suivi le texte donné par Campe dans ses *Reliquien von Albrecht Durer*, Nurbg, 1828, non sans mettre à contribution (surtout pour la ponctuation) le *Durer's Briefe, Jahrbücher und Reime*, etc., de M. Thausing.



MAIN ET MANCHE DE L'APÔTRE 7
(Albertina Vienne)



Mes bons services avant tout, cher monsieur Heller. J'ai reçu avec joie votre aimable lettre ; mais sachez que je suis depuis longtemps accablé par la fièvre : c'est pourquoi j'ai dû cesser, pendant quelques semaines, mon travail pour le duc Frédéric de Saxe¹, ce qui me cause un grand préjudice. Mais son tableau va bientôt être achevé, car j'en ai fait plus de la moitié. Prenez donc patience pour le vôtre, je le ferai aussitôt après avoir terminé ce travail, si le duc en est satisfait ; j'y mettrai tout mon zèle, comme je vous l'ai promis ici. Et, quoique je ne l'aie pas encore commencé, j'ai déjà pris le panneau chez le menuisier, et je lui ai donné l'argent que j'ai reçu de vous. Il n'a voulu faire aucune déduction ; du reste, il ne me paraît pas y faire un trop grand bénéfice, et j'ai donné le panneau à l'apprêteur ; il l'a blanchi et teint, et il le dorera la semaine prochaine.

Je n'ai voulu prendre aucun à-compte avant d'avoir commencé à le peindre, ce qui sera ma première occupation, s'il plaît à Dieu, après le travail pour le duc ; je n'aime pas à entreprendre trop de choses à la fois pour ne pas être tourmenté. De cette façon, le duc ne subira pas de retard, ce qui serait arrivé si, selon mon projet, j'avais fait votre tableau en même temps que le sien. Sachez, pour votre consolation, qu'autant que Dieu m'en donnera les moyens, je ferai quelque chose que peu de gens pourraient faire. Sur ce, beaucoup de bonnes nuits.

Fait à Nuremberg, le jour de Saint-Auguste (28 août 1507).

ALBRECHT DURER.

1. Frédéric le Sage, qui refusa la couronne impériale en 1519. Le tableau en question est le *Martyre des dix mille Chrétiens* mis à mort par Sapor de Perse ; il est aujourd'hui au Belvédère de Vienne.

Etc.¹ Cher monsieur Jacob Heller, apprenez que j'aurai fini dans quinze jours mon travail pour le duc Frédéric, que je commencerai aussitôt votre tableau, et n'entreprendrai pas d'autre peinture qu'il ne soit achevé, selon ma coutume. Et le panneau du milieu surtout sera peint soigneusement de ma propre main. Cependant les côtés extérieurs des volets sont déjà projetés; ils seront en grisaille, je les ai fait ébaucher. Soyez-en avisé. J'aurais voulu que vous vissiez le tableau de monseigneur; je crois qu'il vous aurait plu. J'y ai travaillé presque une année entière, et je n'en ai pas grand profit, car il ne m'est pas payé plus de 280 fl. rhénans. On y dépense presque autant. Et c'est pourquoi, je vous le dis, si ce n'eût été pour vous obliger particulièrement, personne n'aurait pu me persuader de faire quelque chose sur commande; car cela me fait manquer de meilleurs travaux. Ci-inclus, je vous envoie la mesure du panneau en hauteur et en largeur.

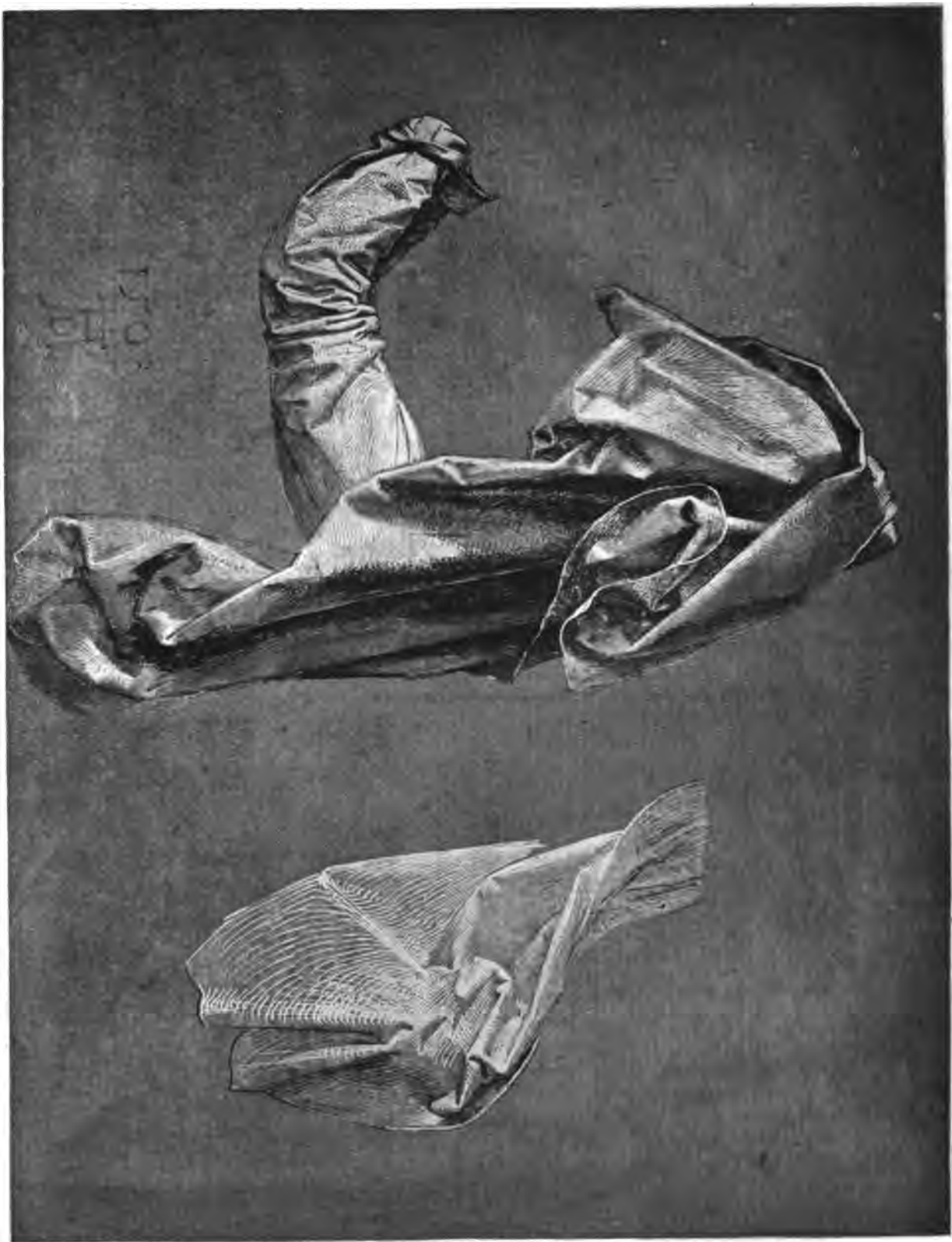
Beaucoup de bonnes nuits.

Fait à Nuremberg, l'autre dimanche de Carême 1508 (19 mars 1508).

ALBRECHT DURER.

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, j'ai bien reçu votre dernière lettre, *id est*, dans laquelle vous me recommandez de bien soigner votre tableau, ce que je compte faire de mon propre mouvement. Ap-

1. Durer commence ses lettres par ce singulier *etc.*, comme s'il continuait à parler de quelque sujet connu de son correspondant. Cet *etc.* se retrouve aussi dans le corps des lettres.



MANCHE ET MANTEAU DE L'APÔTRE 8
(Albertina Vienne)

prenez donc à quel point il en est. Les volets extérieurs sont déjà peints en grisaille, mais ils ne sont pas encore vernis, et, à l'intérieur, les dessous sont complètement faits, de manière qu'on peut commencer à les peindre. J'ai esquissé le capus¹ avec beaucoup d'application et en y consacrant beaucoup de temps. Le panneau est bien préparé, avec deux très-belles couleurs, de sorte que je peux l'ébaucher. J'ai le désir, aussitôt que je connaîtrai votre avis, de faire quatre, cinq et même six couches, dans l'intérêt de la transparence et de la conservation, et d'employer le plus beau bleu d'outremer que je pourrai me procurer. Personne, excepté moi, n'osera y donner un seul coup de pinceau. Je devrai y employer beaucoup de temps; aussi suis-je certain que vous ne vous fâcherez pas si je vous fais part d'une résolution que j'ai l'intention de prendre : je ne puis achever une pareille œuvre pour une rétribution de 130 fl. rhénans; ce serait un préjudice pour moi à cause des grandes dépenses et de la perte de temps. Mais ce que je vous ai promis, je le tiendrai honorablement. Si vous ne voulez pas payer plus que le prix convenu, je ferai quand même le tableau, de telle façon qu'il soit toujours plus beau que ne le sera le salaire. Mais si vous vouliez m'accorder 200 florins, je réaliserais mes projets. Et si on m'offrait 400 florins pour le même objet, je ne l'entreprendrais pas; je ne saurais y gagner un liard : cela demande trop de temps. Faites-moi donc savoir votre avis, et aussitôt que je connaîtrai vos intentions, je me ferai payer 50 florins par Imhof², car je n'ai encore pris aucun à-compte. Sur ce, je me recommande à vous.

Sachez aussi que je n'ai de toute ma vie commencé aucun travail qui m'ait plu à l'égal de votre tableau que je peins maintenant : aussi je ne veux commencer d'autre travail avant qu'il soit achevé. Je regrette seulement d'être sitôt surpris par l'hiver; les jours deviennent si courts qu'on ne peut pas faire grand'chose. Il faut que je vous adresse encore une prière : si vous connaissez quelqu'un qui aurait envie d'un

1. Il veut dire *caput*, la tête, le morceau capital.

2. La famille patricienne des Imhof était une des plus riches et des plus considérées de Nuremberg; presque tous ses membres siégèrent au Conseil.

tableau, je vous prie de lui offrir la *Vierge* que vous avez vue chez moi. Pour peu qu'on lui fit des moulures convenables, ce serait un joli tableau, car vous savez qu'il est peint proprement. Je vous le céderai à bon marché. Si je devais le faire, je n'en demanderais pas moins de 50 florins ; mais comme il est fait et qu'il pourrait s'endommager à la maison, je vous délègue le plein pouvoir de le céder à bas prix, pour 30 florins ; et même, plutôt que de ne pas le vendre, je le donnerais pour 25, quoique j'y aie mangé pas mal d'argent.

Beaucoup de bonnes nuits.

Fait à Nuremberg, le jour de la Saint-Barthélemy 1508 (24 août 1508).

ALBRECHT DURER.

IV

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, je vous ai, dans ma dernière lettre, écrit mon sentiment avec une sincérité irréprochable, ce dont vous vous plaignez avec colère auprès de mon beau-frère : vous avez dit que je manquais à ma promesse. J'ai aussi reçu, depuis ce temps, par Hans Imhof, votre lettre ; je suis justement surpris de ce qu'elle contient au sujet de ma lettre précédente, car vous m'accusez de ne pas tenir ma parole. On m'a toujours épargné un pareil reproche.

J'estime que je me comporte de manière à être en accord avec les honnêtes gens. Je sais également ce que je vous ai écrit et promis, et vous savez que, dans la maison de mon beau-frère, je n'ai pas voulu vous promettre de vous faire quelque chose de beau, par la raison que je ne le puis, mais exprimer le désir de vous donner quelque chose que peu de gens seraient capables de faire. J'ai mis à votre tableau une si constante application que cela m'a engagé à vous envoyer la lettre ci-dessus mentionnée. Je sais aussi que, lorsque le panneau sera terminé, tous les artistes en auront beaucoup d'agrément ; il ne sera pas estimé



BUSTE DU CHRIST ET MAINS DE DIEU LE PÈRE
(Musée de Brême)



au-dessous de 300 florins. Je ne voudrais pas accepter le triple de la somme promise pour en faire encore un pareil, car je m'y oublie, j'éprouve des pertes et je ne recueille que votre ingratitude.

Apprenez que je prends les plus belles couleurs que je puisse trouver. Il me faut 20 ducats de bleu d'outre mer, sans compter les autres frais; je suis persuadé que, quand le tableau sera une fois achevé, vous direz vous-même que vous n'avez jamais vu plus jolie chose.

Aussi n'oserais-je m'engager à avoir peint le panneau du milieu, du commencement à la fin, en moins de treize mois. Je ne veux m'occuper d'aucun autre travail avant que celui-ci soit achevé, quoique ce soit une perte pour moi; car que croyez-vous que j'y ai mangé? Vous n'accepteriez pas 200 florins pour couvrir mes frais d'entretien. Songez donc souvent à ce que vous me dites dans votre lettre au sujet des matériaux. Si vous aviez acheté une livre de bleu d'outre mer, vous l'auriez à peine trouvée pour 100 florins; car je ne puis acheter une once de beau bleu à moins de 10 ou 20 ducats. C'est pourquoi, cher monsieur Jacob Heller, ma lettre n'est pas aussi extraordinaire que vous le pensez, et je n'ai pas, par là, rompu ma promesse. Vous me reprochez également de vous avoir promis de peindre le tableau avec le plus de zèle possible et de faire ce que je puis, mais, vraiment, je n'ai pas dit cela, ou bien j'étais fou: car je ne pourrais me faire fort de le finir dans toute ma vie. Avec une telle application, je pourrais à peine finir une tête en une demi-année. Or, le tableau renferme près de cent têtes, sans les vêtements, le paysage, et tout le reste qui s'y trouve. On n'aurait jamais entendu parler de pareille chose pour un autel; qui pourrait se rendre compte du travail? Aussi je crois vous avoir écrit que je vous ferai le tableau avec une application soutenue, et même toute particulière, dans le temps que vous m'accorderez. Tel que je vous connais, si je vous avais fait une promesse que vous auriez jugée désavantageuse pour moi, vous ne l'auriez pas demandée; néanmoins vous ferez ce que vous voudrez; je tiendrai ce que j'ai promis, car je veux, autant que possible, ne mériter ces reproches de personne. Mais si je ne vous avais pas promis, je sais bien ce que je ferais; et c'est

pourquoi j'ai dû vous répondre pour que vous ne croyiez pas que je n'ai pas lu votre lettre. Mais j'espère qu'une fois le tableau terminé, quand vous le verrez, les affaires iront mieux. Donc ayez patience, car les jours sont courts. La chose, vous le savez, ne permet pas qu'on se presse; il y a beaucoup de travail, et je ne veux pas en rabattre. Je compte sur la promesse que vous avez faite à mon beau-frère, à Francfort.

Item. Finalement ne vous occupez plus d'un acquéreur pour mon tableau de la sainte Vierge, car l'évêque de Breslau m'en a donné 72 florins. Je l'ai donc bien vendu.

Sur ce, je me recommande à vous.

Fait à Nuremberg l'an 1508, le samedi après la Toussaint (4 novembre 1508).

ALBRECHT DURER.

v

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, j'ai lu attentivement votre lettre. Sachez que depuis lors, après les fêtes de Pâques, j'ai constamment travaillé à votre tableau avec la plus grande ardeur; cependant je ne pourrai l'achever avant la Pentecôte, tant je mets de soin à toute chose. Je ne veux pas vous écrire longuement à ce sujet, mais je suis sûr que vous verrez par vous-même toute la peine que je me donne. Ne vous inquiétez pas à propos des couleurs; j'en ai employé pour une somme de 24 florins, et, si elles n'étaient pas belles, il vous serait impossible de trouver mieux autre part. J'y consacre beaucoup de temps et de zèle, si bien que je n'y gagne rien. Aussi devez-vous avoir foi en ma sincérité quand je vous dis que je ne voudrais plus faire un semblable tableau pour moins de 400 florins. Et voici pourquoi: même si je reçois de vous ce que j'ai demandé, il n'en est pas moins vrai que pendant un si long temps il y a plus de frais d'entretien. Vous pouvez ima-



PIEDS DE L'APÔTRE 7 (Collection Franck Gratz)
MAIN DE L'APÔTRE 10 (Albertina Vienne)

giner quel est mon bénéfice. Mais je ne veux tenir aucun compte de ma peine, pourvu que j'arrive à un résultat qui vous fasse honneur, à vous et à moi. Le tableau sera vu par beaucoup d'artistes, qui sauront vous dire peut-être s'il est d'un maître ou mauvais. Prenez donc patience pendant ce peu de temps encore, car le bas du panneau est achevé; cependant il n'est pas encore verni; mais dans le haut j'ai assez à faire aux amours. J'ai bon espoir que vous en aurez grande satisfaction. Il est possible que tel amateur d'art n'en soit point content et lui préfère un tableau de paysan; je ne m'en soucie pas. Je ne recherche que l'éloge des gens entendus. Etsi Martin Hess vous en fait compliment, vous pouvez avoir pleine confiance. Vous pouvez encore prendre des informations auprès de quelques camarades qui ont vu le tableau; ils vous diront comment il est fait. S'il ne vous plaît pas après que vous l'aurez vu, je le garderai. On a beaucoup insisté auprès de moi pour que je le cède et vous en fasse un autre; mais cela est loin de ma pensée. Je tiendrai honorablement tout ce que je vous ai promis, et je vous considère également comme un homme loyal. J'ai confiance dans ce que vous m'écrivez, et je ne doute aucunement que vous ne soyez satisfait de tant de zèle.

Sur ce, tout ce que je pourrai pour vous, je le ferai.

Fait à Nuremberg, 1509, le mercredi après Lætare (21 mars 1509).

ALBRECHT DURER.

VI

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, j'ai appris par votre lettre à Hans Imhof que vous avez été mécontent de ce que je ne vous ai point encore envoyé le tableau; j'en suis fâché, car je puis vous écrire en toute sincérité que j'ai travaillé à ce panneau courageusement sans m'interrompre et sans avoir pris en main aucun autre travail. Sans

5

doute, j'aurais pu l'achever depuis longtemps si j'avais voulu travailler à la hâte. Je pensais vous être agréable et m'acquérir quelque gloire par mon grand zèle. Si le résultat a été autre, j'en suis peiné. Vous m'écrivez en outre que si vous n'aviez pas contracté un engagement, vous ne voudriez plus le faire, et que je n'ai qu'à garder le tableau. Si je devais éprouver quelque dommage à ce propos, je le ferais bien volontiers pour conserver votre amitié; mais comme la chose vous cause du repentir, que vous vous acharnez à vouloir me défier de garder le tableau, eh bien! alors, j'accepte, et avec plaisir, car je suis sûr d'en tirer 100 florins de plus que vous ne me donneriez. Et à l'avenir je n'accepterais pas 400 florins pour en faire un pareil. J'ai donc aussitôt rendu à Hans Imhof les 100 florins que je venais de toucher chez lui; mais il n'a pas voulu les reprendre sans votre avis. Ainsi, veuillez lui écrire, ou à la personne à laquelle il vous plaît que je remette les 100 florins; je les verserai sur-le-champ. Il n'est donc pas besoin que vous ayez aucun repentir, ou que vous subissiez aucun préjudice au sujet de mon travail. Je mets votre bienveillance beaucoup au-dessus de mon tableau.

Sur ce, je suis en tout temps et en tout ce qui peut vous être agréable,

Votre bien obligé serviteur,

ALBRECHT DURER.

Fait à Nuremberg, le mardi avant la Sainte-Marguerite 1509 (10 juillet 1509).

VII

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, j'ai lu la lettre que vous m'avez adressée. Vous me dites que vous n'aviez pas l'intention de refuser le tableau; je réponds à cela que je ne puis pas connaître vos intentions.



DRAPERIES DE DIEU LE PÈRE
(Albertina Vienne)



Mais vous écrivez que si vous n'aviez pas commandé le tableau, vous ne vous seriez pas engagé, et que je n'ai qu'à le garder aussi longtemps qu'il me plaira, etc. J'ai dû croire que la chose vous donnait du repentir; c'est à cela que j'ai répondu dans ma dernière lettre. Mais sur les instances de Hans Imhof, prenant aussi en considération que vous m'avez commandé le tableau, et aimant mieux qu'il soit placé à Francfort qu'ailleurs, j'ai consenti à vous le faire remettre, quoiqu'à 100 florins au-dessous du prix que j'aurais pu en avoir. Sans doute vous ne m'aviez accordé dans l'origine que 130 florins; mais vous n'ignorez pas ce que je vous ai écrit et ce que vous m'avez écrit dans la suite. J'aurais bien voulu avoir peint le tableau comme il m'avait été commandé; il eût été achevé au bout d'une demi-année. Mais en considération de votre indemnité et parce que j'ai voulu vous être agréable, j'y ai travaillé plus d'un an et dépensé pour 25 florins de bleu d'outremer. Et je puis vous dire en toute vérité que, vu le prix que vous m'avez fait pour le tableau, j'y ai mis de ma poche : car, en gagnant un et en mangeant trois, je n'irai pas bien loin. Mais comme je sais que vous ne supposiez pas au commencement que ma perte serait si grande, et quoique j'en puisse tirer au moins 100 florins de plus, je suis décidé à vous envoyer le tableau sur-le-champ.

Et s'il vous plaît, si vous l'acceptez avec reconnaissance, vous avouerez qu'il vaut les 200 florins que je vous demande, et bien davantage encore. Mais si, après que vous l'aurez examiné, ma proposition ne vous convenait pas ou ne vous était pas agréable, veuillez alors mettre le tableau à ma disposition à Francfort, et, comme je vous l'ai écrit ci-dessus, je saurai en trouver au moins 100 florins de plus. J'espère cependant qu'après réception vous accueillerez ma proposition avec reconnaissance. Sur ce, je vais l'emballer bien soigneusement. En attendant, veuillez communiquer vos intentions à Hans Imhof; lorsque celui-ci me les aura fait connaître de votre part, je lui remettrai le tableau aussitôt. Et si je ne tenais pas à vous rendre service, j'en saurais tirer un bien meilleur parti. Mais votre amitié m'est plus chère que ce peu d'argent. J'espère cependant que vous ne vou-

drez pas m'imposer une si grande perte, car vous êtes moins dans le besoin que moi.

Sur ce, faites et commandez.

Fait à Nuremberg, le mardi avant la Saint-Jacques (24 juillet 1509).

ALBRECHT DURER.

VIII

Avant tout, mes bons services, cher monsieur Jacob Heller. Suivant votre dernière, je vous envoie le tableau bien emballé et pourvu de tout ce qu'il faut. Je l'ai remis à Hans Imhof, qui m'a versé encore 100 florins. Et croyez sur ma foi que j'y ai mis de mon argent, sans tenir compte du temps que j'y ai perdu : car ici, à Nuremberg, on a voulu m'en donner 300 florins. Ces 100 florins m'auraient fait beaucoup de bien, si je ne vous avais envoyé le tableau pour vous être agréable et vous rendre service. Car j'estime la conservation de votre amitié plus de 100 florins. J'aime mieux aussi savoir ce tableau à Francfort que dans tout autre endroit de l'Allemagne. Et si vous croyez que j'ai mal agi en n'abandonnant pas le paiement à votre libre volonté, la cause en a été que vous avez écrit à Hans Imhof que je pourrais garder le tableau autant qu'il me plairait. Sans cela, je m'en serais volontiers rapporté à vous, quoique mon préjudice eût dû être plus grand. Mais je suis persuadé que, si je vous avais promis un travail de 10 florins et qu'il m'en eût coûté 20, vous-même ne voudriez pas me laisser subir cette perte.

Je vous en prie, soyez satisfait de ce que je vous prends 100 florins au-dessous du prix que j'aurais pu en tirer, et soyez assuré qu'on a voulu pour ainsi dire m'enlever ce tableau de force : car je l'ai fait avec un grand zèle, comme vous le verrez. Il est également peint avec les meilleures couleurs que j'aie pu trouver ; il est ébauché, peint et re-



ASSOMPTION DE LA VIERGE
(Collection Firmin Didot)



peint cinq ou six fois environ avec le plus beau bleu d'outremer. Lorsqu'il était déjà achevé, je l'ai repeint deux fois encore afin qu'il se conserve longtemps. Je suis sûr que si vous l'entretenez convenablement il restera frais et propre pendant 500 ans, car il n'est pas travaillé à la façon ordinaire. Aussi tenez-le proprement, qu'on n'y touche pas et qu'on ne jette pas d'eau bénite dessus. Je sais que personne ne l'attaquera, si ce n'est pour me faire du mal, et je compte qu'il vous plaira. N'importe qui ne pourrait me déterminer à faire un tableau qui exige tant de travail. M. Joerg Tausy m'a de lui-même proposé de lui faire, avec le même soin et de la même grandeur, un tableau de la sainte Vierge dans un paysage ; il veut m'en donner 400 florins, mais je le lui ai refusé net.

S'il s'agit de tableaux communs, je veux bien en faire dans l'année un si grand tas que personne ne voudra croire qu'un seul homme puisse y suffire ; mais ces soins assidus et vétilleux ne permettent pas d'avancer. C'est pour cela que je veux désormais me contenter de ma gravure ; si j'avais pris ce parti plus tôt, je pourrais être aujourd'hui plus riche de 100 florins.

Apprenez encore que j'ai fait faire à mes propres frais, pour le panneau du milieu, des moulures qui me coûtent 6 florins. J'ai enlevé les autres, que le menuisier avait faites trop grossières. Je ne les ai pas clouées, puisque vous ne le vouliez pas. Et vous ferez bien de revisser les planches, afin que la peinture ne remue pas. Si on veut voir le tableau, faites-le incliner de deux ou trois largeurs de doigt : c'est ainsi qu'il sera bien en vue et sans luisant. Si je vais chez vous dans un, deux ou trois ans, il faudra descendre le tableau, et, s'il est bien sec, alors je le revernirai avec un nouveau vernis tout particulier, que d'autres ne peuvent pas faire. Et c'est ainsi qu'il se conservera encore cent ans de plus. Mais surtout ne le faites plus vernir par personne ; tous les autres vernis sont jaunes, et on endommagerait la peinture. Si une chose à laquelle j'ai travaillé bien plus d'un an venait à s'endommager, cela me ferait de la peine à moi-même. Si vous l'ouvrez, soyez présent vous-même pour qu'on ne vous le gâte pas. Prenez-en bien soin, car

vous entendrez dire à vos peintres et aux peintres étrangers de quelle manière il est fait. Saluez de ma part votre peintre Martin Hess.

Ma femme vous demande un pourboire; cela vous regarde, je ne veux pas vous taxer, etc.

Sur ce, je me recommande à vous; ne vous attachez qu'au sens de ma lettre. J'ai écrit en hâte.

Fait à Nuremberg, le dimanche après la Saint-Bartholomé (26 août 1509).

ALBRECHT DURER.

IX

Etc. Cher monsieur Jacob Heller, j'apprends avec plaisir que mon tableau vous plaît. Je n'ai donc pas dépensé ma peine pour rien, et je suis heureux que vous soyez content du prix, et cela avec raison, car j'aurais bien pu en avoir 100 florins de plus que vous ne m'avez donné; mais je ne l'ai pas voulu. Je vous ai donc laissé le tableau, car j'espère ainsi conserver un ami dans les pays d'en bas.

Ma ménagère vous a beaucoup remercié. Elle portera en votre honneur le cadeau que vous lui avez offert. Mon jeune frère¹ vous remercie aussi des 2 florins de pourboire que vous lui avez donnés. Et sur ce, je vous remercie également de tous les honneurs, etc.

Comme vous m'écrivez pour me demander comment il faut encadrer le tableau, je vous envoie mon avis en un dessin. C'est ainsi que je ferais s'il était à moi; mais faites comme bon vous semblera.

Sur ce, je vous souhaite des temps heureux.

Fait en 1509, le vendredi avant *Galli* (12 octobre 1509).

ALBRECHT DURER.

1. Hans Durer, élève d'Albert, devint le peintre ordinaire de la Cour de Pologne, à Cracovie.



ESQUISSE A LA PLUME DE *L'ASSOMPTION*

(Bibliothèque Ambrosienne)

Voilà, de la main même de Durer, le commentaire de son tableau d'autel. C'est une bonne fortune assez rare que de pouvoir suivre une œuvre d'art, depuis son éclosion jusqu'à son entier achèvement, avec les indications précises et détaillées du maître. Nous devons profiter avec empressement d'une si heureuse exception, s'il est vrai que tout ce qui se rattache à un chef-d'œuvre mérite d'être pieusement recueilli.



2



DIX-NEUVIÈME GRAVURE DE LA VIE DE LA VIERGE



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

L'EMPEREUR MAXIMILIEN AU CONSEIL DE NUREMBERG

Landau, 12 décembre 1512.

Maximilien, empereur romain par la grâce de Dieu, etc.

Honorables et chers fidèles,

Le soin que notre fidèle Albrecht Durer a toujours apporté aux dessins exécutés pour nos travaux, l'offre volontaire qu'il a faite de continuer à nous servir de même, offre dont nous avons ressenti un vif plaisir; la grande célébrité qu'il a acquise dans l'art de la peinture et les éloges que font de lui, comme nous l'avons appris, les autres peintres, nous ont déterminé à l'honorer d'une faveur toute spéciale. A cet effet, nous vous demandons avec de pressantes instances de vouloir bien, par amour pour nous, exempter chez vous le nommé Durer de tout impôt communal, charges, contributions et autres, en témoignage de notre faveur et en considération de son art renommé, qui le recommandera aisément auprès de vous. Veuillez donc ne rejeter en aucun cas cette demande, comme du reste il est convenable que

vous fassiez, tant pour nous être agréables que pour favoriser chez vous le développement de cet art. Nous ne doutons en rien de votre acquiescement. Vous reconnaîtrez ainsi la bienveillance toute particulière que nous vous avons toujours gracieusement témoignée, à vous et à votre ville.

Fait dans notre ville de Landau, le 12 du mois de décembre, la 27^e année de notre règne, l'an 1512 de l'ère romaine. *Ad mandatum Dⁿⁱ imperatoris mppria.*

II

PRIVILÈGE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN EN FAVEUR DE DURER

Insprück, 6 septembre 1515.

Nous, Maximilien, empereur par la grâce de Dieu, qui de tout temps avons agrandi l'Empire en Allemagne, Hongrie, Dalmatie, Croatie, etc., etc.; roi, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, et comte palatin, etc., déclarons publiquement par cette lettre, pour nous et nos successeurs à l'Empire, et notifions à tous qu'en considération de l'adresse, de l'art et de la science de notre cher et fidèle Albrecht Durer, beaucoup vantés en notre présence; en considération des bons, fidèles et utiles services qu'il nous a rendus, au saint Empire et à notre propre personne, si souvent, de diverses façons et de son plein gré, services qu'il nous rend encore journallement et voudra et devra nous rendre par la suite, nous lui accordons et concédons, de propos délibéré, après mûres réflexions, au su de nous-même, des princes de l'Empire et de l'État, ce que nous faisons savoir en vertu de cette lettre. On aura, par l'entremise du bourgmestre et des conseillers de la ville de Nuremberg ou par leurs successeurs, à lui payer et remettre 100 florins du Rhin annuellement, et tous les ans, la vie durant, et pas plus longtemps, somme prise sur les impôts de la ville que nos honorables et chers fidèles bourgmestre et conseillers de la ville de Nuremberg ont à nous payer et verser annuellement et chaque année dans nos chambres des redevances. Et tant que les nommés conseillers et bourgmestre de la ville de Nuremberg ou leurs successeurs payeront, donneront et remettront audit Albrecht Durer ces 100 florins de la façon qui a été stipulée plus haut contre quittances, ces sommes, qu'ils ont, comme il est dit précédemment, à nous verser

annuellement dans nos chambres des redevances, devront être considérées dans les contributions de la ville, et passées en compte, comme si elles avaient été versées et payées à nous-même contre nos propres quittances; et il ne sera fait à eux ou à leurs successeurs aucun tort ni aucun préjudice tant de notre part que de la part de nos descendants dans l'Empire. En foi et à l'appui de quoi cette lettre a été cachetée de notre propre sceau ci-attaché.

Fait dans notre ville d'Insprück, le 6^e jour du mois de septembre, an 1515 après J. C., de notre règne romain la 30^e année, de notre règne hongrois la 26^e.

MAXIMILIEN.

Sur le propre ordre de Sa Majesté Impériale: L. S.

III

L'EMPEREUR MAXIMILIEN AU BOURGMESTRE ET AU CONSEIL DE NUREMBERG.

Augsbourg, 8 septembre 1518.

A nos dignes et chers fidèles le bourgmestre et le Conseil de la ville de Nuremberg.

Maximilien, empereur romain par la grâce de Dieu, etc.

Honorés et chers fidèles,

Comme vous aurez à nous payer dans un an, à partir du très-prochain jour de Saint-Martin, sur l'impôt ordinaire de la ville, que vous avez l'habitude de verser dans nos chambres des redevances, un solde de 200 florins du Rhin, nous vous ordonnons formellement, — tout en faisant abstraction du privilège accordé à vous et à la ville par nous et nos prédécesseurs impériaux, les empereurs et rois romains, de ne payer lesdits impôts qu'à nous-même, — de payer et remettre contre réception de notre quittance ces 200 florins à notre cher fidèle de l'Empire Albrecht Durer, notre peintre, en faveur des services à nous rendus de son propre gré au sujet du char triomphal et dans d'autres occasions. Ces 200 florins devront être déduits

à ladite époque des impôts ordinaires de la ville. Vous ferez par là notre stricte volonté.

Fait dans notre ville impériale d'Augsbourg¹, le 8^e jour de septembre, l'an 1518, de notre règne romain la 33^e année, et de notre règne hongrois la 22^e.

Pour la signature de l'empereur, selon l'ordre personnel de Sa Majesté Impériale: Cp. SERNTEINER. — Enregistré: M. PUCHLER.

IV

DURER AU CONSEIL DE NUREMBERG

Nuremberg, 27 avril 1519.

Clairvoyants, honorables, sages et bienveillants chers Seigneurs,

Leurs Honneurs savent bien qu'à la dernière diète de Sa Majesté Romaine et Impériale, notre très-gracieux maître, d'illustre mémoire, j'ai obtenu, non sans peines et démarches, en récompense de mon grand travail et du zèle que j'ai autrefois déployé pour Sa Majesté, une assignation de 200 florins rhénans sur les impôts annuels de la ville de Nuremberg, et qu'elle m'a envoyé à ce sujet une ordonnance revêtue de sa signature ordinaire, acquittée selon toutes les formalités voulues, conformément aux quittances cachetées que j'ai entre mes mains. Or, je nourris la haute et respectueuse espérance que votre Conseil voudra bien prendre favorablement en considération ma qualité d'obéissant citoyen. J'ai employé beaucoup de temps et de travail² au service de Sa Majesté Impériale, notre légitime maître à tous, et cela sans grande récompense; j'ai manqué ainsi de nombreux profits. J'espère que l'honorable Conseil voudra bien me faire verser maintenant les 200 florins sur l'ordonnance et les quittances de Sa Majesté Impériale, afin que je puisse avoir une récompense satisfaisante et

1. Pendant la diète d'Augsbourg, où Durer dessina le portrait de Maximilien, comme le témoigne l'autographe placé dans le haut du dessin conservé à l'Albertina.

2. Durer avait gravé pour Maximilien l'arc de triomphe, le char triomphal, dessiné le livre d'heures, etc.

convenable de mon zèle, de ma peine et de mon travail, comme cela a été sans aucun doute l'intention de Sa Majesté Impériale. Par contre, je suis prêt à décharger Leurs Honneurs et la ville de toute responsabilité quant à ces 200 florins, si un empereur et roi futur les réclamait; et encore, si vous vouliez un jour, en cas de besoin, me les faire rendre, je veux à cet effet, à titre de garantie et de gage, hypothéquer ma maison sise au coin des Vesten, ayant appartenu à feu mon père, afin que Leurs Honneurs ne subissent aucun préjudice ou aucune perte. Je veux ainsi me rendre digne de l'honorable Conseil, mon bienveillant et souverain maître.

De Votre Sagesse le docile citoyen,

A. D.

V

L'EMPEREUR CHARLES V AU BOURGMESTRE ET AU CONSEIL DE NUREMBERG

Cologne, 4 novembre 1520.

Document confirmatif pour Durer.

Aux honorables et chers fidèles de nous et de notre Empire, au bourgmestre et au Conseil de la ville de Nuremberg, ordre de donner à Albrecht Durer, sa vie durant, sur les impôts de la ville, 100 florins.

Charles, par la grâce de Dieu empereur romain, qui de tout temps a agrandi l'Empire, etc.

Honorés et chers fidèles,

Comme, de son vivant, le sérénissime prince l'empereur Maximilien, notre cher seigneur et grand-père, de glorieuse mémoire, a décidé et décrété de payer au cher fidèle de nous et de l'empire, Albrecht Durer, sa vie durant, tous les ans, 100 florins du Rhin sur les impôts ordinaires dus à nous et à l'Empire, que vous avez à verser annuellement dans nos chambres impé-

riales; et comme nous, en qualité d'empereur romain, avons gracieusement confirmé et renouvelé cette pension en vertu d'une ordonnance, nous ordonnons formellement et désirons que vous payiez et acquittiez audit Albrecht Durer la pension de 100 florins du Rhin mentionnée, autant de fois qu'elle est restée impayée depuis le décret de l'empereur Maximilien, et que vous la continuiez annuellement, sa vie durant, sur les impôts de la ville sus-nommée, avec quittance en bonne forme, et qu'aucun obstacle ou embarras n'empêche que cela soit. Vous ferez ainsi notre volonté très-arrêtée.

Fait dans notre ville impériale de Cologne, le 4^e jour du mois de novembre.

VI

DURER AU CONSEIL DE NUREMBERG

1524.

Dignes, honorés, sages et très-gracieux Seigneurs,

J'ai acquis et amassé pendant une longue suite d'années, grâce à ma peine, à mes travaux et à la Providence divine, près de 1,000 florins rhénans que je désirerais placer pour mon entretien. Je sais que ce n'est pas votre habitude d'accorder un intérêt fort élevé, et il m'a été dit que vous aviez refusé à plusieurs personnes de donner 1 florin pour 20, ce qui m'a fait hésiter à vous demander ce service. Je me suis cependant décidé, par nécessité d'abord, mais aussi en souvenir de la faveur particulière avec laquelle vous m'avez toujours traité, à vous adresser ma prière en considération des causes suivantes : Vos Seigneuries savent combien je me suis montré obéissant, zélé et prêt à rendre service aux membres du Conseil, à la commune et à la ville dans les affaires publiques et privées, toutes les fois qu'ils ont eu besoin de mon aide, de mon art et de ma peine; j'ai travaillé plus souvent gratis que pour de l'argent. Depuis trente ans que je n'ai point quitté ma patrie, je puis l'écrire en toute vérité, le prix des travaux d'art que j'ai été chargé d'exécuter dans cette ville ne s'est pas élevé à 500 florins, somme vraiment insignifiante et ridicule, sur laquelle il ne reste pas un cinquième de bénéfice. J'ai gagné ma pauvre vie, et Dieu sait combien elle m'a été amère, avec les princes, seigneurs et autres personnes étrangères, de sorte que je vis ici dans cette ville grâce aux profits qui me

viennent du dehors. Vos Seigneuries savent aussi sans doute que feu l'empereur Maximilien, de glorieuse mémoire, m'avait, il y a nombre d'années, exempté des charges de cette ville, de son propre mouvement et par générosité impériale, pour reconnaître les bons services que je lui avais rendus. Depuis, j'ai de mon plein gré renoncé à ce privilège, sur l'incitation de plusieurs de Messieurs les Anciens qui ont négocié avec moi à ce sujet au nom du Conseil; je l'ai fait en leur honneur, pour me conformer à leurs usages et respecter leurs lois et privilèges. Vos Seigneuries savent aussi qu'il y a dix-neuf ans, le gouvernement de Venise m'invita à aller demeurer dans cette ville, en m'offrant 200 ducats d'appointements. Il y a peu de temps, lors de mon séjour dans les Pays-Bas, le Conseil d'Anvers m'a également offert 300 florins de Philippe par an, en y joignant l'exemption de tout impôt et le don d'une belle maison. En outre, à Venise ou à Anvers, tous les travaux que j'aurais faits pour la ville m'auraient été payés à part. J'ai refusé tout cela par un effet de cet amour particulier que j'ai pour Vos Seigneuries, pour cette digne ville qui est ma patrie, et j'ai mieux aimé vivre modestement auprès de vous que grand seigneur et riche ailleurs. J'adresse donc à Vos Seigneuries ma respectueuse prière; je leur demande de prendre en considération toutes ces raisons et d'accepter les 1,000 florins que je pourrais bien placer ici et autre part chez des marchands honorables et riches, mais que je préfère savoir entre vos mains; je vous prie de m'en donner 50 florins d'intérêt par an, afin que ma femme et moi, qui tous deux devenons de jour en jour plus vieux, plus faibles et plus incapables, nous ayons de quoi vivre plus convenablement.

Je recevrais ainsi comme un témoignage de la bienveillance de Vos Sagesses et de l'intérêt qu'elles m'ont porté jusqu'à ce jour. Je ne cesserai de faire des efforts pour les mériter.

De Vos Sagesses le très-obéissant et très-humble serviteur, A. D.

VII

DURER AU CONSEIL DE NUREMBERG

Automne 1526.

Dignes, honorés, sages et chers Seigneurs,

J'avais depuis longtemps déjà le désir d'offrir à Vos Seigneuries comme souvenir un de mes modestes tableaux; mais l'imperfection de mes œuvres,

déjà insignifiantes en elles-mêmes, me décida à n'en rien faire. Je savais que je ne pouvais me présenter avec aucune d'elles devant Vos Seigneuries. Mais tout dernièrement j'ai peint un tableau¹ auquel j'ai mis plus de zèle et d'application qu'à tous mes autres ouvrages; je ne juge personne plus digne que Vos Seigneuries de le garder à titre de souvenir. C'est pourquoi je l'offre à Vos Seigneuries, en les priant humblement et instamment de bien vouloir accepter gracieusement ce petit présent et de me garder comme par le passé leur généreuse bienveillance. Pour la mériter je ferai toujours tout mon possible.

De Vos Seigneuries le respectueux serviteur, A. D.

VIII

DURER AU BOURGMESTRE ET AU CONSEIL DE NUREMBERG.

Quittance du 12 novembre 1527. — Moi, Albrecht Durer, citoyen de Nuremberg, reconnais par la présente, pour moi et mes héritiers, que les Seigneurs honorés et sages bourgmestres et conseillers de la ville de Nuremberg, nos gracieux maîtres, se sont de leur plein gré acquittés envers

1. *Les Quatre Apôtres*, aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich. Le Conseil de Nuremberg ne voulut point accepter cette œuvre gratuitement, comme en témoigne le décret suivant : « Considérant qu'Albrecht Durer a fait un tableau de quatre figures à titre de souvenir, qu'il a remis et offert à l'honorable Conseil; il a été décidé de faire savoir au nommé Durer que l'honorable Conseil n'a aucunement l'intention de garder le tableau à de telles conditions, mais que, tout en étant très-reconnaissant à Durer et disposé à garder son tableau comme souvenir, il n'en est pas moins résolu à lui en payer la valeur. Par conséquent, les Anciens, quoique Durer n'ait rien demandé, sont chargés d'arriver à un honorable accommodement.

Pour les Anciens : Messieurs Martin Fucher et Sigmund Führer.

Fait le samedi 6 octobre 1526.

Extrait de compte : 112 florins du Rhin à Albrecht Durer pour deux grands tableaux représentant : l'un, saint Pierre et saint Jean; l'autre, saint Paul et saint Marc, peints avec beaucoup d'art, dont il a fait don au Conseil, et pour lesquels on lui a donné 100 florins, 12 florins à sa femme et 2 florins à son valet.

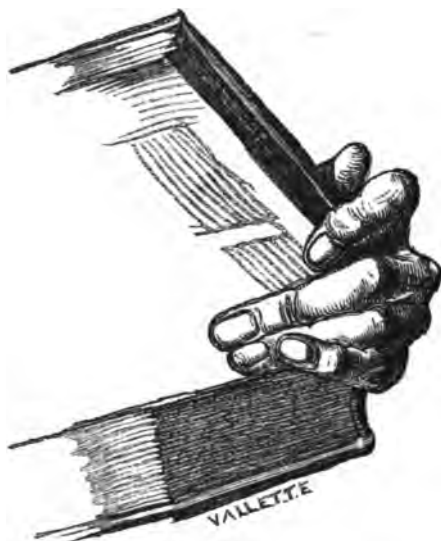
moi des 100 florins du Rhin que feu l'empereur Maximilien, d'illustre mémoire, m'a assignés sur les impôts ordinaires de la ville de Nuremberg, lesquels 100 florins sont échus cette année, le jour de la Saint-Martin. Je décharge donc lesdits bourgmestre et conseillers, eux et leurs descendants, de ces 100 florins, ainsi que de tous termes me concernant échus jusqu'à présent, et je déclare en bonne forme, en mon nom et au nom de mes héritiers, qu'ils en sont quittes, dégagés et affranchis. En foi de quoi j'ai apposé mon cachet au bas de cette lettre, écrite de ma propre main.

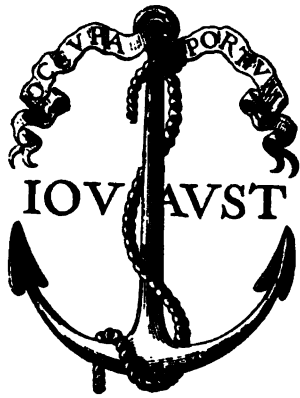
Fait le 12^e jour du mois de novembre, l'an 1527.

De Leurs Sagesses l'humble serviteur,

A. D.

FIN.





Dans le même format et tiré au même nombre

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

JACOPO DE BARBARJ

DIT LE MAITRE AU CADUCÉE

PEINTRE-GRAVEUR VÉNITIEN

PAR CHARLES EPHRUSSI

AVEC SEPT GRAVURES TIRÉES HORS TEXTE

